

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDAC: Main 7460

DEUX MAITRES A LA FOIS

L'AFFAIRE LANCOT

A peine sorti de la fumée des débats de la semaine dernière, à l'Assemblée Législative, je me trouve seul dans mon cabinet de travail, et je cherche à m'expliquer les arguments péniblement élaborés par sir Lomer Gouin et ses amis, pour défendre et absoudre son sous-ministre, son assistant-Procureur-Général, M. Charles Lantôt.

La question est pourtant bien simple. L'article 640 des Statuts Refondus par lui-même, moyennant \$2000.00 par année, nous dit que M. Lantôt est officier civil, et qu'il est sous-ministre.

L'article 643 nous dit que son traitement peut être porté par arrêté-en-conseil jusqu'à \$3000.00 par année.

Les comptes publics nous disent que M. Lantôt touche ces \$3000.00, et retire en sus de la province une gratification annuelle de \$1000.00.

L'article 673 de ces mêmes statuts, refondus par lui-même, nous dit qu'il a dû prêter le serment d'office qui suit: "Je, Charles Lantôt, jure que je remplirai les devoirs de ma charge d'assistant-Procureur-Général avec honnêteté et justice, et que je ne recevrai aucune somme d'argent ou considération quelconque pour ce que j'ai fait ou pourrai faire, dans l'exécution des devoirs de ma charge, dans le but de favoriser l'achat ou l'échange de quoi que ce soit par ou avec le gouvernement, à part de mon traitement, ou de ce qui me sera alloué par la loi ou par un arrêté du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Ainsi que Dieu me soit en aide. (Signé) CHARLES LANCOT."

L'article 674 nous dit qu'un sous-chef qui contrevient à ses serments est immédiatement destitué.

L'article 675 nous dit que le sous-chef est chargé du contrôle général des affaires qui se traitent dans le Département sous la direction du chef, et exerce les autres pouvoirs et devoirs qui lui sont assignés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

M. Lantôt a donc les mêmes pouvoirs que le Procureur-Général, sir Lomer Gouin. Il est donc, nous disent les articles 713 et ss. de ces mêmes statuts refondus par lui-même, l'officier en loi de la Couronne.

Il est le juriconsulte officiel du Lieutenant-Gouverneur et le juriconsulte du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

Il a les fonctions et pouvoirs qui sont attachés à l'office de Procureur-Général et de Solliciteur-Général d'Angleterre par la loi et l'usage, en tant qu'ils sont applicables en cette province.

Il donne son avis aux chefs des divers départements de la province sur toute question de droit concernant ces départements, ou surgissant dans l'administration d'eux.

Or, Todd, dans son "Traité de Droit Parlementaire", nous dit que le Solliciteur-Général d'Angleterre a la surveillance de la législation publique et privée. Il doit même voir à ce que les chartes accordées par lettres-patentes n'empiètent en rien sur les droits de l'Etat; à plus forte raison, à ce que les chartes données par loi spéciale de la Législature ne touchent en rien aux prérogatives des divers départements du gouvernement de la province.

D'ailleurs, tous ceux qui ont fait partie de la législature de la province de Québec depuis la Confédération et du Parlement sous l'Union, savent que par la loi et par l'usage, c'est l'office du Procureur-Général ou du Solliciteur-Général et, partant, de son sous-ministre, de surveiller la législation publique ou privée, dans les intérêts de l'Etat et de la province, selon le cas.

C'est pour cela que la province paie l'assistant-Procureur-Général, c'est pour cela qu'il touche \$4000.00 par année, à même les deniers du Trésor Provincial. C'est la l'exécution des devoirs de sa charge.

Or, M. Lantôt, assistant-Procureur-Général depuis plusieurs années à part les deniers qui lui sont alloués par la loi ou par un arrêté du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, touche un montant considérable, et ce annuellement, pour services rendus à des corporations municipales ou commerciales, ou même à des corporations publiques qui s'adressent au parlement de Québec pour obtenir des pouvoirs qui peuvent empiéter sur les droits et intérêts de la province dont M. Lantôt, et son ministre, sir Lomer Gouin, ont la surveillance et la garde comme officiers en loi de la Couronne.

Lorsque l'assistant-Procureur-Général touche par exemple \$1000.00 par année de la ville de Montréal, le fait est patent: M. Lantôt touche à la fois des honoraires, et de la province de Québec et de la ville de Montréal, alors qu'il est payé à même le Trésor Provincial, pour protéger les intérêts de l'Etat qui pourraient être en conflit avec ceux de la ville de Montréal.

Il est donc payé par les deux parties au procès, il sert donc deux maîtres à la fois, et ce, à la connaissance, avec l'approbation, et comme le disait Laverge, avec l'absolution de son ministre, sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec.

"Mais, nous répond M. Gouin, M. Lantôt a droit de pratiquer comme avocat, et la loi du Barreau le dit en toute lettre."

Qui dit le contraire? Personne ne reproche à l'assistant-Procureur-Général de pratiquer comme avocat.

Ce que nous lui reprochons, c'est d'être l'avocat des deux parties; c'est, d'un côté de se faire payer par la province pour surveiller ses intérêts, et, de l'autre côté, se faire payer par les corporations municipales ou commerciales pour surveiller les intérêts de ces dernières qui peuvent entrer en conflit avec ceux de la province. En un mot, encore une fois, c'est de servir deux maîtres à la fois.

"Mais M. Lantôt est une lumière du Barreau!" s'écrie M. Gouin, ses services nous sont très précieux, et la province bénéficie de ses profondes connaissances légales!"

Je ne songe pas à le contester, et je sais qu'en cela je ferai plaisir au premier ministre qui, à la surprise de tout le monde, emploie tout son talent, dans une circonstance pareille, à défendre son sous-ministre.

Ce serait, le cas échéant, une raison de plus pour blâmer M. Lantôt, de faire valoir son érudition en faveur de corporations ou d'individus qui voudraient empiéter sur la Loi des Licences ou sur le domaine public, etc., autrement dit, dont les intérêts seraient en conflit avec le Département du Trésor, ou le Département des Terres et Forêts, voire même des Mines et des Pêcheries.

"Mais, nous dit le premier ministre, la Chambre a nommé des officiers en loi, et M. Lantôt n'en est pas un." Mais le statut nous dit que M. Lantôt est l'officier en loi de la Couronne. D'ailleurs, le premier ministre a tellement compris que M. Lantôt devait surveiller la législation même privée de cette province, que, pendant plusieurs années, sur ses instructions spéciales, son assistant-Procureur-Général assistait aux séances du Comité des bills privés, pour y surveiller la législation, et il s'est même oublié jusqu'à prendre part aux débats.

Or, qu'allait-il faire dans cette galère, sur les ordres de son ministre, s'il n'avait rien à y voir? Quel spectacle nous offrirait-il?

Il dirigeait les délibérations du comité des bills privés, alors que, devant ce même comité, se présentaient à la fois les intérêts de la province par qui il était payé et les intérêts des corporations municipales ou commerciales dont il recevait les honoraires.

Je le demande au Procureur-Général, je le demande même à la presse qui a pris la défense de M. Lantôt: N'est-ce pas là un scandale?

Ceux qui ne payaient pas M. Lantôt pour préparer ou reviser leurs projets de loi, n'avaient-ils pas raison de craindre qu'ils ne recevraient pas la même considération de l'officier payé par la province?

Que dire d'un substitut du Procureur-Général, de M. D. A. Lafortune par exemple, dont tout le monde connaît les profondes connaissances juridiques, qui, tout en étant payé par l'Etat comme avocat de la Couronne, toucherait des honoraires de la part des accusés ou de leurs avocats pour préparer leurs procédures?

C'est là le cas, concrètement.

Qui a la responsabilité de cet état de choses?

M. Lantôt? Non. C'est un sous-ministre, un simple fonctionnaire.

C'est donc son ministre! Or, son ministre qui subit, que dis-je, qui encourage cette conduite étrange dans son département, c'est sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec et procureur-général.

C'est le gouvernement! Les responsables au peuple, ce sont les députés, tous les députés ministériels qui applaudissent leur chef lorsqu'il absout son sous-ministre et son représentant.

Ce sont les députés qui empêchent M. Lantôt de répondre, lorsque nous, de l'opposition, nous lui demandons devant le comité des comptes publics combien de milliers de dollars le premier ministre lui permet de réaliser tous les ans en encourageant, dans son propre département, ce "bedid commerce."

Jean PREVOST.

BILLET DU SOIR

PRIERE.

L'épingle à chapeau, vos épines à chapeaux, mesdames, constituent un véritable péril national.

Vos épingles ne pourraient-elles être assujetties par des épines de dimensions raisonnables? Ces points acérés, à l'instar des épées de combat, projettent tout à l'entour de vos têtes des saillies aussi redoutables que menaçantes.

La voilà bien "l'épingle de Damoclès"! Quand d'aventure, un infortuné représentant du sexe prétendu fort se trouve pris dans une foule entre deux femmes, le pauvre diable court, au moindre mouvement, le risque d'être embroché, comme un simple poulet. Ne pourriez-vous, mesdames, imaginer une manière moins... piquant de nous "taper dans l'oeil"? De grâce, n'obornez pas vos admirateurs!

Marc LEFRANC

Adoptons le pitomètre

La ville de Toronto, — il est assez étrange qu'en deux jours, je sois obligé d'aller chercher mes exemples dans l'Ontario, — la ville de Toronto va peut-être adopter un appareil qu'on prétend être le seul capable de découvrir le gaspillage de l'eau. Disons tout de suite, pour calmer les susceptibilités, que l'instrument dont il s'agit, et qui porte le nom de pitomètre, est d'invention américaine. A Washington, on s'en sert depuis quelques années.

Le pitomètre s'adapte à chaque service d'eau et révèle, sans erreur possible, dit-on, la déperdition involontaire ou le gaspillage de l'eau.

Si tout ce qu'on en dit de bien est vrai, que les commissaires se dépêchent d'adopter le pitomètre. Il se fait, en effet, à Montréal une perte énorme d'eau, ou, ce qui revient au même, une perte de revenu, parce que les compteurs ordinaires ne marquent qu'une fraction de l'eau qu'on laisse couler.

On a, par exemple, remarqué depuis longtemps, à l'Hôtel de Ville, que les blanchisseurs chinois ne paient, la plupart, que pour une quantité d'eau bien inférieure à celle qu'ils doivent normalement dépenser. Il en est de même de certaines grandes compagnies industrielles. C'est peut-être la faute des compteurs et non celle des hommes, mais la Ville dépense quand même de l'argent pour pomper cette eau et la refouler dans les tuyaux. On se plaint qu'à 5 pour cent de l'évaluation locative, on paie encore trop cher, puisque la Ville fait un bénéfice sur le consommateur. Le moyen d'obtenir une nouvelle réduction, c'est de ne pas gaspiller l'eau, ou de payer pour le gaspillage volontaire ou non qu'on en fait.

La ville de Toronto vient de faire une expérience partielle du pitomètre, ce qui lui a coûté \$6,000. Les ingénieurs de New-York, chargés de l'essai, ont calculé que pour toute la ville, le personnel nécessaire et les frais de l'inspection coûteraient \$15,000 par année. Mettons qu'il en coûte \$20,000 par année à la ville de Montréal. Si l'on fait par là une économie du double ou du triple, ce sera de l'argent bien placé. Quand les revenus de la ville auront augmenté, on demandera au conseil une autre diminution du tarif de l'eau. Ce sera profit pour tout le monde.

Fred. PELLETIER.

Cela s'impose

Le Nationaliste de dimanche a résumé la série d'articles publiés, la semaine dernière, par l'Action Sociale et qui projettent sur la conduite des commissaires des licences de la ville de Québec une lumière assez crue. Le Devoir donne aujourd'hui, en dépêche de Québec, un autre article de l'Action Sociale qui mérite d'être particulièrement souligné. Tous font songer et conduisent à des points d'interrogation, qu'on ne saurait indéfiniment éluder.

En deux mots, voici le fait. L'Action Sociale constate, et semble bien prouver, qu'en vingt-quatre heures les commissaires des licences ont opéré une volte-face complète, que violant la loi et donnant le démenti à leur propre conduite, ils ont assuré aux buvetiers un avantage totalement inattendu. Elle ajoute — sans prétendre cependant qu'il y ait corrélation entre les deux faits — que cette volte-face et cette violation de la loi ont immédiatement suivi l'entrée que qu'enrent avec le Procureur-Général, MM. Lévesque, député de Québec-Est, Galipeau, député de Bellechasse, et Cannon, avocat. Ces deux derniers avocats des buvetiers. Elle demande au Procureur-Général de faire la lumière sur toute cette question.

Cela s'impose.

O. H.

LETTRE DE QUÉBEC

L'UN DES 23 ACCLAME. — L'INDEMNITE AUX JURES. — LES ELEVES DES ECOLES D'AGRICULTURE. — L'ECOLE LAITIÈRE DE ST-HYACINTHE.

Québec, 6.—Le héros de la séance de ce jour, est M. Séguin, député de la division Ste-Marie, l'un des vingt-trois du monde municipal. On était à voter tranquillement les crédits pour l'agriculture, lorsque les applaudissements éclatèrent tout à coup dirigés par M. Morisset, puis encouragés et accentués par le premier ministre qui on n'a jamais vu si s'écarter et si heureux: c'était M. Séguin qui entraînait. Toute la députation ministérielle s'empessa autour de lui pour le féliciter.

La rumeur que le bill remaniant la carte électorale serait soumis cet après-midi, était prématurée. La mesure n'est pas encore prête, et ne viendra que demain ou après-demain. En fait, c'est faute d'ouvrage, si la Chambre ne siège pas ce soir. Je n'ai pas d'objection à revenir ce soir, pourvu que le gouvernement nous donne quelque chose à faire, a dit M. Tellier, au premier ministre; sur quoi le premier ministre a proposé l'ajournement. Quatre à cinq crédits seulement ont été votés.

Au sujet des écoles d'agriculture on a demandé ce que le gouvernement entend faire des bacheliers qui sortent de ces écoles. Quelques-uns sont employés comme conférenciers et d'autres attendent l'avenir avec inquiétude. M. Sauvé et M. Cousineau voudraient que l'on pense davantage à eux; le ministre répond que les écoles d'agriculture ne sont pas maintenues pour faire des hommes de bureaux; et M. Bernard fait remarquer que quelques conférenciers actuels, qui ne sont en réalité que des politiciens pourraient être avantageusement remplacés par des sujets plus compétents. Une réflexion de M. Cousineau me paraît très juste. Le député de Jacques-Cartier qui a visité le collège Macdonald en est sorti en se demandant si l'on ne faisait pas là des professeurs plutôt que des agronomes pratiques. De même que j'ai pu confier qu'un élève sortant de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales consente à commencer la carrière des affaires au bas de l'échelle; de même je me demande si les élèves qui sortent titrés des écoles d'agriculture seront bien satisfaits de reprendre à leur compte les travaux de la terre. Et alors? Nous ajoutons peut-être au nombre des déclassés. Au moins, dit M. Bernard, de Sheffield, devrions-nous donner quelque chance à ces élèves en publiant leur adresse dans le "Journal d'Agriculture", par exemple, afin que sachent où les prendre, les amateurs qui désirent faire conduire leur ferme par un homme compétent.

Avec le crédit pour l'école d'industrie laitière, de St-Hyacinthe, revient la question du statut de cette école vis-à-vis la province et les fabricants de beurre et fromage de St-Hyacinthe. M. Bourassa expose de nouveau l'état de chose dont l'une et l'autre peuvent se plaindre. Bien que théoriquement la propriété de la société d'industrie laitière, l'école de St-Hyacinthe est en réalité la chose du gouvernement et la recette comme la dépense de cette école, devrait figurer aux comptes publics, comme y figurent la dépense et la recette des palais de justice, des prisons, etc. En second lieu, l'école devient une concurrence déloyale pour les deux autres fabriques de St-Hyacinthe, par le fait que son chef, pour des raisons personnelles, continue en été, une production qu'il n'est pas de nécessité absolue, parce qu'il n'y a plus d'élèves, et que pour alimenter cette production, il s'assure en payant plus cher aux patrons, qui s'engagent à lui fournir le lait toute l'année, détournant ainsi des autres fabriques le lait que celles-ci devraient avoir.

Le ministre répond qu'il ne doit pas en être ainsi et consent en définitive à envoyer un officier de son ministère pour interroger les témoins dont M. Bourassa lui fournira les noms.

La loi accordant les frais de voyage aux jurés est adoptée unanimement, après que la Chambre a rejeté par un vote de 43 à 11 l'amendement de M. Tellier, à l'effet que la distance n'affecte en rien le remboursement des dépenses, en d'autres termes, que tous les jurés, qu'ils soient de la ville ou de la campagne, soient remboursés de leurs frais de déplacement. M. Gault a voté avec le gouvernement et M. D'Amjou et M. Langlois, de St-Sauveur, avec l'opposition.

Jean DUMONT.

La politique aux Etats-Unis

Les démocrates américains ont foi en leur étoile, cette année. Convaincus que le courant les favorise, ils croient pouvoir se payer toutes les fantaisies. C'est ainsi que la majorité démocratique de la Chambre des représentants s'est déclarée récemment, en "caucuses", opposée à la coutume de construire deux navires de guerre chaque année. Les députés démocrates sont apparemment d'avis que l'Oncle Sam peut se reposer pendant une année, de temps en temps. Le secrétaire de la Marine s'est empressé d'attaquer cette attitude, et la question pourrait bien devenir l'un des atouts de l'élection présidentielle, si s'était plus sûr que les démocrates ne reviendraient pas sur leur décision.

Mais il est plus probable que les démocrates déchanteront, devant la perspective d'avoir contre eux Roosevelt comme candidat à la présidence. Roosevelt soulève le peuple américain en faveur de la construction d'autant de navires qu'il en faut pour défendre les deux lignes de côtes, celle de l'Atlantique et celle du Pacifique, et le canal de Panama, serait une figure formidable.

Les démocrates ont toujours affecté de poser en adversaires du jingoïsme; plusieurs de leurs chefs en sont peut-être arrivés à croire sincèrement que la nation les aide sur ce point. Il est certain cependant qu'ils sont rares les peuples aussi chauvins que le peuple américain. Chez lui, le désir de montrer sa force par des démonstrations tapageuses ne connaît pas de tempérance, et un parti qui prendrait le risque de contrecarrer ce travers national irait sûrement à sa perte. En temps de paix profonde, l'électorat se laisserait peut-être surprendre; mais vienne un agitateur de la trempe de Roosevelt montrant le "spectre de la guerre" et ouvrant une campagne en faveur d'une forte défense navale, les démocrates réfléchiront à deux fois avant d'affronter le courant du jingoïsme déchaîné.

Une campagne de ce genre, favorisée par la moindre menace de l'extérieur, pourrait faire élire même M. Taft.

Réunion de prélats

Leurs Grandeurs NN. SS. Stagni, délégué apostolique; Bégin, archevêque de Québec; Gauthier, archevêque d'Ottawa; Langevin, archevêque de St-Basile; et Sprat, archevêque de Kingston, sont en ce moment les hôtes de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Toute la journée les prélats ont été en conférence dans les appartements de Mgr Bruchési.

On croit que des questions de la plus haute importance sont en ce moment à l'étude.

LETTRE D'OTTAWA

ENCORE LE BILL DES GRAINS. — DEMAIN, LA COMMISSION DU TARIF. — ENCORE LES ENTREPOTS DE TÊTE DE LIGNE. — Y EN AURA-T-IL SUR LE LITTORAL DU PACIFIQUE? — LA QUESTION DU KEEWATIN. — UN TEXTE DE LOI FORMEL. — LES ECOLES SEPARÉES.

Ottawa, 6.—La Chambre a rarement eu une séance aussi dénuée d'intérêt que celle d'aujourd'hui. Dès la première heure, les Communes se sont formées en commission générale, et ont entrepris de continuer l'étude du bill des grains. Il en restait encore une cent cinquante de clauses à adopter; et la Chambre s'y est affairée presque tout le jour. Pas d'incidents. Pas le moindre gros mot. Nulle déclaration importante. A peine, de part et d'autre, une quinzaine de députés prêtent un peu d'attention à ce travail. Personne, parmi les représentants des provinces de l'Est, qui n'ont absolument rien à faire avec cette mesure, ne s'occupe dix minutes de suivre le texte même des différentes clauses soumises à l'examen de la Chambre.

Demain, la journée sera plus animée. M. White, le ministre des finances, entreprendra de faire adopter le bill relatif à la formation de la commission du tarif. La gauche n'entend point laisser passer cette mesure comme une lettre à la poste. Nous nous attendons à un débat considérable. Il se pourrait que le vote décisif ait lieu jeudi soir, quoique cela ne soit encore guère certain. M. White aura fort à faire s'il veut que le débat se close aussi vite. Et ce sera une preuve de son habileté comme ministre s'il y réussit. Car c'est à vrai dire la première fois qu'il a une grande mesure à piloter au parlement.

La partie du bill des grains qui a fait le sujet de la discussion au reste pacifique, aux Communes, aujourd'hui, a trait à l'établissement d'entrepôts de tête de ligne, à Port Arthur et à Fort William, ainsi qu'au classement des grains produits dans l'ouest canadien. Le bill, sur ce dernier point, fourmille de détails techniques, intéressants seulement pour les producteurs de céréales des nouvelles provinces et du Manitoba.

Quant aux entrepôts de tête de ligne, le ministre Borden, tout comme l'avait déclaré le cabinet Laurier, est favorable à leur nationalisation. A l'heure présente, les chemins de fer de l'Ouest et certaines puissantes compagnies sont propriétaires des établissements de ce genre, à la tête du lac Supérieur. Les producteurs de grains se plaignent depuis de nombreuses années d'être à la merci de ces compagnies et de ces chemins de fer. Au reste, il appert que les entrepôts, aux points de distribution centrale, ne sont pas assez nombreux. Ainsi, cette année, une fois ces établissements remplis — ils contiennent en tout vingt-sept millions de boisseaux — il a fallu déverser le blé, qui continuait à arriver de toutes parts, dans les navires en hivernage à Port Arthur et à Fort William; et ceci n'a pu suffire. On a eu beau remplir jusqu'au faite tous les abris pour le grain, aux abords du lac Supérieur, et combler jusqu'au sommet tous les entrepôts disséminés dans l'ouest canadien, il reste encore, sur le champ, ou exposés aux intempéries de l'hiver, cinq ou six millions de boisseaux de blé. La situation est critique. Pour l'heure, le gouvernement essaie d'y parer en demandant à la "Interstate Commission" des Etats-Unis la permission, pour les producteurs de grains de l'ouest canadien, d'expédier à Minneapolis, au même taux que par la voie canadienne, le blé qui reste ainsi sans abri, au risque de germer ou de perdre sa qualité, à cause de la gelée, ou de la pluie.

Mais ceci serait tout au plus un moyen temporaire d'améliorer la situation. Ce qu'il faut, comme l'affirment les producteurs de grains de l'ouest, c'est la multiplication des entrepôts de tête de ligne. Le ministre a promis d'en construire de nouveaux, exploités sous la direction d'une commission spéciale, chargée de surveiller à l'observance de la loi des grains actuelle. Mais ceci ne satisfait pas pleinement les producteurs. Ils ont inscrit à leur programme la nationalisation d'un système d'entrepôts à grains non seulement aux têtes de lignes, mais aussi à tous les points quelque peu importants de l'Ouest. Le ministre actuel n'est pas prêt à aller aussi loin que cela. Il est vrai que la commission chargée d'enquêter sur la situation, dès 1906, s'est prononcée contre l'établissement par l'Etat d'entrepôts nationaux, à tous les endroits possibles; et le ministre se prévaut de cette recommandation. Peut-être, en définitive, se résoudra-t-il à construire de tels entrepôts à Vancouver; car, il n'y en a pas assez sur le littoral du Pacifique, et le commerce du grain canadien — le blé surtout — s'accroît avec le Japon, qui a besoin d'une qualité inférieure de ce produit; le Mexique aussi vient d'enlever les droits, pour un temps, sur le blé cultivé à l'extérieur; et les producteurs, dans l'ouest canadien, affirment que si le ministre se résout à établir à ses frais quelques entrepôts sur le Pacifique, il sera possible aux expéditeurs de l'Alberta d'envoyer le grain destiné au Japon et au Mexique plus facilement qu'à l'heure actuelle. De même, il faut prévoir l'ouverture, à une date assez rapprochée, somme toute, du canal de Panama. Quand les navires pourront partir directement de Vancouver pour Londres sans être obligés de contourner le Cap Horn, il n'est pas douteux que l'envoi du blé canadien par cette route contribuera fortement à décongestionner le marché, dès l'automne, surtout pour l'Alberta. Aussi les "Grain Growers" semblent-ils avoir raison d'insister pour que le ministre ne s'occupe pas rien que de Port Arthur et de Fort William, mais aussi du littoral du Pacifique.

Les députés intéressés à l'adoption du bill des grains actuel ont fait mille remarques, et ils ont effleuré ce point, traité longuement ces jours derniers, dans une conférence entre les représentants des "Grain Growers", à Ottawa, et le ministre du Commerce, M. Foster; celui-ci, pour un profane, ne dans l'Est, et partant peu au courant des multiples détails de tout le commerce du blé, se tire assez bien d'affaire, grâce au concours d'une couple de fonctionnaires de son ministère, et aussi à celui du docteur Schaffner, du Manitoba, député conservateur, auxquels se joignent plusieurs députés libéraux de cette région du pays. Mais, pour le reste de la députation, c'est pire que du latin, du grec ou du sanscrit.

Nous n'aurons pas, ainsi que le disaient aujourd'hui les journaux, le discours du budget avant le mois de mars. On dit officieusement, dans les cercles ministériels les mieux informés, que le bill relatif aux frontières manitobaines deviendra public la semaine prochaine, où l'on entreprendrait de le discuter, aux Communes. Tout le monde admet que la question est fort épineuse, à cause des droits des écoles séparées dans la Keewatin. Il y aurait bien un moyen radical d'éviter toute cette discussion, suprêmement embarrassante pour le ministre, celui-ci: laisser au Manitoba ses limites géographiques actuelles. De la sorte, il n'y aurait pas de nouvelle question scolaire, puisqu'il n'y aurait pas d'extension de frontières. Mais ceci ne ferait pas l'affaire du gouvernement manitobain, désireux à l'extrême d'acquiescer un port sur la Baie d'Hudson et d'agrandir son territoire relativement exigu, à tel point que l'on appelle cette province "the postage-stamp province." M. Roblin a promis à ses électeurs d'annexer une partie du Keewatin au Manitoba actuel; et M. Borden a souvent, alors qu'il était dans l'opposition, appuyé les réclamations de M. Roblin auprès de M. Laurier. L'heure est venue de s'exécuter. Et le ministre fédéral ne voudrait pas encourir la colère des électeurs manitobains en leur refusant ce qui, depuis des années, miroite à leurs yeux. Il semble donc pratiquement impossible de retarder davantage cette annexion du Keewatin. Mais elle comporte, pour le ministre Borden, une situation embarrassante, puisqu'elle se complique d'une question scolaire impossible à laisser à l'arrière-plan. Il faut l'élucider. De quelle manière?

Le conseil des ministres n'est pas sans avoir envisagé, ces jours-ci, la question sous ses multiples aspects. Nous ignorons ce qui a pu se passer autour de la table des ministres. Certains prétendent que le texte relatif à la situation scolaire du Keewatin n'est pas encore définitivement rédigé, et que, peut-être, d'ici à la semaine prochaine, il subira quelques modifications. La loi de 1875 est formelle: la clause dix du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada, — 1906, — dit que "la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique, peut y établir des écoles séparées." Il est de toute évidence que le parlement fédéral ne peut passer outre. Le tentera-t-il?

Georges PELLETIER.

L'Alberta au Congrès du Parler Français

LES CANADIENS-FRANCAIS DE CETTE PROVINCE DE L'OUEST PRENDONT PART AU PREMIER CHAÎN CONGRÈS DE QUÉBEC.

(De notre correspondant)

Edmonton, Alta., 7. — Ceux de nos compatriotes qui ont le privilège de prendre part à l'excursion à la passe Yellow Head, organisée par la Compagnie du Grand Tronc, ont été perdus leur temps.

Alors que le train spécial traversait les gorges profondes de Roche Miette, ils ont tenu une courte assemblée à laquelle il a été décidé en principe que le groupe des Canadiens-français d'Alberta prendrait part au même titre que ceux de Saskatchewan et du Manitoba, au Congrès du Parler Français de Québec.

Étaient présents à cette réunion improvisée : L'hon. P. E. Lessard, M. J. Le Goff, L. Boudreau, J. H. Prandi, L. Savard, J. H. Garipuy, W. Garipuy, O. St-Germain, J. A. Beauchamp, H. M. Martin et Alex. Michel.

Le procès-verbal suivant de la réunion a été rédigé et adopté par les personnes présentes :

"Au cours d'une réunion dans le but d'organiser un comité chargé de convoquer les Canadiens de langue française de l'Alberta à une assemblée devant être tenue à brève échéance à Edmonton, pour préparer la participation de notre groupement provincial au Congrès du Parler Français de Québec ;

Il a été résolu :

Proposé par M. L. Boudreau, secondé par l'hon. P. E. Lessard, que le dit comité d'organisation soit composé des personnes dont les noms suivent :

M. J. H. Picard, H. Milton Martin, W. Garipuy, L. A. Giroux, Emile Tessier et Alex. Michel.

Avec plein pouvoir d'organiser la dite assemblée et mission d'y soumettre le programme des travaux à accomplir.

La "Cour de l'Ouest" encourage fortement la louable initiative de nos compatriotes de l'Alberta.

M. Aurélien Bélanger un patriote

LES GROUPES FRANCAIS DE L'ONTARIO FERONT A L'EX-INSPECTEUR DES ECOLES BILINGUES D'OTTAWA, UNE GRANDE DEMONSTRATION PUBLIQUE.

(Service particulier)

Ottawa, 7. — Comme nous l'avons dit, il y a quelque temps déjà, M. Aurélien Bélanger, inspecteur des écoles bilingues de la ville d'Ottawa et du comté de Russell, a démissionné pour continuer son cours de droit, qu'il avait abandonné sur demande d'un grand nombre de Canadiens-français de la province d'Ontario, en vue de faciliter l'expansion française dans notre province.

Ses amis, ses administrés, et tous ceux qui s'intéressent au mouvement français en Ontario se sont constitués en comité dans le dessein de lui donner un témoignage tangible de reconnaissance pour les grands services rendus par le passé.

Cette démonstration publique, placée sous le patronage de l'honorable M. Belcourt, est fixée au samedi soir, 17 février prochain, Salle Saint-Angel, rue Saint-Patrice, Ottawa.

Chambre de Commerce de Portneuf

(De notre correspondant)

Saint-Raymond, Comté de Portneuf, 7. — Une assemblée générale de la Chambre de Commerce du Comté de Portneuf a eu lieu à Saint-Raymond, le premier février dernier.

L'assistance était nombreuse et plusieurs questions intéressantes ont été discutées.

Élection des officiers pour l'année 1912 a donné le résultat suivant : Président : M. N. T. Paré Deschambault; vice-président, M. D. Bélange; secrétaire, M. Nap. Mercier; trésorier, M. Nap. Mercier.

Membres du Conseil : M. Henri Grandbois, St-Casimir; L. Letourneau, St-Casimir; Jos. Julien, Port-Rouge; J. Ar. Boivert, St-Raymond; G. Adrien Arand, Portneuf; J. D. Boivin, Portneuf; Azarias Pagé, Cap-Santé; Léon Beaudry, Neuville; Dr. Mar. Côté, St-Basile; Dr. Homer Milot, St-Raymond et Nap. Gagné, St-Raymond.

Routine de la Chambre

Québec, 6 février.

Lois déposées : — Pour incorporer le club de Golf Kanawaki.

Pour amender la charte de la cité d'Outremont.

Pour incorporer la municipalité d'Ivry-sur-Lac.

CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil législatif a siégé cet après-midi. On a d'abord reçu quelques pétitions, puis un certain nombre de messages ont été reçus de l'Assemblée législative annonçant la passation des bills suivants qui ont subi leur première lecture et dont la seconde lecture a été remise à la prochaine séance :

"People's Telephone of Sherbrooke", "University of Bishop's College", vente de l'hospice Nazareth de Montréal, incorporation de la ville Lasalle, incorporation de la ville d'East Angus, incorporation de la "Rat River Ry. Co.", amendements à la charte de l'Association des employés des tramways de Montréal, église St-Viateur d'Outremont, amendements à la charte de la ville de Lachine, autorisation pour la Commission scolaire catholique de Sherbrooke d'emprunter \$100,000.

On a adopté en seconde lecture le bill des Dames de l'Orphelinat Protestant de Montréal et en troisième et dernière lecture, après quelques explications de l'hon. M. Pérodon, le bill concernant les actions prises contre les sociétés qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

ENVERS ET CONTRE TOUS!

LE CHAMPAGNE PIPER-HEIDSIECK

a, depuis au-delà d'un siècle, conquis la première place et entend la conserver.

DEMANDEZ-LE A VOTRE FOURNISSEUR.

LAPORTE, MARTIN, & CIE, Agents, Montréal.

Dans le monde politique

L'EXPLOITATION DU RAPIDE DES CHÂTS

Ottawa, 7. — Devant le comité des Chemins de Fer de la Chambre des Communes, qui s'occupait d'une demande de renouvellement de la charte de la Ottawa, Montréal & Georgian Bay Canal Company, M. Adam Bech, ministre dans le cabinet d'Ontario, a déclaré que son gouvernement est prêt à exploiter les rapides hydrauliques de la rivière Ottawa et qu'il est actuellement en instances auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le rapide des Chats afin que la Commission hydro-électrique le mette en état d'exploitation pour le bénéfice de la ville d'Ottawa.

M. Bech a déclaré que la politique du gouvernement d'Ontario était de construire des délices et d'établir des réservoirs sur la rivière Ottawa pour en faire bénéficier le peuple. L'octroi d'une charte à une compagnie privée entraînerait absolument cette politique. La province n'a pas d'objection à ce que le canal soit construit, mais elle s'oppose à tout empiètement sur ses droits sur les pouvoirs d'eau.

SIR WILFRID DANS RENFREW-SUD

Annapolis, Ont., 7. — Sir Wilfrid Laurier prendra part à la campagne libérale dans Rensfrew-Sud. A une assemblée en faveur de l'hon. M. Geo. P. Graham, hier soir, il a été annoncé que le chef de l'opposition adresserait la parole à une assemblée tenue à l'hôtel de ville, dans la soirée de mercredi, le 9 février.

Comme démonstration, l'assemblée d'hier soir a été plutôt un sujet de désappointement pour les libéraux. La salle de l'hôtel de ville était remplie, mais l'assistance se composait surtout de vieillards et de femmes qui s'étaient rendus en grand nombre et remplissaient les tribunes.

Les orateurs étaient MM. T. A. Low, ex-M. P., l'hon. M. Geo. Graham, l'hon. M. R. Lemieux, et M. E. Macdonald, député de Pictou, N. S. Les discours ont été les mêmes que ceux qui ont été prononcés dans les autres assemblées.

LE CANADA ET L'ESPAGNE

Ottawa, 7. — L'hon. M. J. D. Hazen a reçu d'Espagne, hier, le message suivant : "Regrette qu'à cause d'un retard dans l'adresse, votre message ait été retardé. Je m'empresse de vous remercier de vos félicitations à l'occasion de l'inauguration du bureau radiotélégraphique à Aranjuez. C'est un grand plaisir pour moi de vous transmettre par le premier message mon désir que cet important développement des moyens de communications servira à augmenter l'admiration mutuelle et la bonne volonté entre les deux pays."

(Signé) GUSSETT, "Ministre du Commerce et de l'Agriculture."

M. SEGURIN ACCLAME

Québec, 7. — A son retour de Montréal, l'échevin Seguin, qui vient de se faire élire, malgré l'opposition de l'Association des Citoyens, a été vivement applaudi à son entrée à l'Assemblée législative. M. Seguin s'est incliné en souriant et a traversé la Chambre pour aller prendre son siège.

LA LEGISLATURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton, 7. — La législature du Nouveau-Brunswick ouvrira le 7 mars. Le terme du Lieutenant-Gouverneur Tweedie expirant le 6 au soir, on croit que son successeur sera assermenté en temps pour faire le discours du trône. Le sénateur Wood sera le prochain gouverneur.

Le successeur de M. Wanklyn

L'Association des Citoyens a discuté hier la question du successeur de M. Wanklyn, mais n'a rien fait autre chose que nommer un comité, composé de MM. C. R. Hosmer, P. Lyall, H. J. K. Smith et C. S. J. Phillips, pour étudier la situation.

On a mentionné les noms de diverses personnes à qui l'on pourrait demander de se présenter, comme MM. Duncan McDonald, gérant de la Compagnie des Tramways, J. P. Mullarkey, constructeur de chemins de fer, le major Stuart Howard, surintendant du service municipal des égouts, Percival W. St-Germain, ancien ingénieur de la Ville.

L'Association attendra que la démission de M. Wanklyn soit acceptée avant de se prononcer.

M. Wanklyn a écrit au maire qu'il est prêt à travailler avec ses collègues jusqu'à ce que son successeur soit nommé. La lettre a été envoyée au bureau des avocats qui diront si c'est possible.

Bijoutier dévalisé

UN VOL A MAIN ARMÉE, COMMIS PAR TROIS INCONNUS, A NEW-YORK.

(Service particulier)

New-York, 7. — Un jeune homme vêtu avec une certaine élégance entra hier dans un magasin de bijouterie tenu par M. Samuel Appel au No 2160 de la 5^e avenue et demanda au propriétaire de lui faire examiner quelques bijoux.

M. Appel se retourna et vit un des commis de la boutique qui courait vers lui pour prendre de la monnaie. A ce moment l'individu sortit un revolver de sa poche et le plaça tout contre la tête du bijoutier il lui intima l'ordre de ne pas pousser un cri s'il tenait à vivre.

Deux autres venus entraient alors dans le magasin et en quelques minutes baillonnèrent et ligotèrent le malheureux.

La rafle des bijoux et de la caisse ne fut pas longue. Les malheureux se contentèrent de plusieurs diamants d'une valeur de 1,000 dollars, de 36 chaînes et de \$183 en monnaie courante.

Pendant une demi-heure M. Appel lutta avec la dernière énergie, essayant de se débarrasser des liens qui le tenaient prisonnier. Son bâillon s'étant légèrement déplacé, il put crier et bientôt plusieurs voisins arrivèrent à son secours.

La police informa.

LA QUESTION DES LICENCES A QUEBEC

L'entrevue des chefs de la "Ligue Anti-alcoolique" avec M. Gouin. — Un nouvel article de l'"Action Sociale". — Les commentaires vont leur train.

(Service particulier)

Québec, 6. — Le "Nationaliste", a résumé, dimanche, les articles publiés par l'"Action Sociale" et qui ont fait, la semaine dernière, un gros tapage dans notre bonne ville. L'émotion n'est pas calmée et toutes sortes de rumeurs courent les rues. On dit que, pour mettre fin à la campagne de l'"Action Sociale", de hautes interventions politiques se sont déjà produites.

Une chose certaine, et l'"Action Sociale" la porte officiellement à la connaissance du public, c'est que, samedi, le président de la Ligue anti-alcoolique, le juge Lemieux, et trois de ses chefs : MM. Chapais, P.-B. Dumoulin et Adjuvier Rivard, et une couple de "clergymen" ont eu une entrevue avec le ministre Gouin, entrevue à laquelle les journalistes n'ont pas assisté.

Mais il ne semble pas que cette entrevue ait beaucoup modifié les sentiments de l'"Action Sociale", car, hier, elle publiait un premier-Québec où elle résumait les faits et portait de nouveau la cause devant le Procureur Général.

"Nos lecteurs, disait-elle, connaissent déjà la plupart des circonstances qui ont précédé, entouré et suivi l'étrange événement de mardi dernier; mais plusieurs ne se sont peut-être pas donné la peine de grouper ces circonstances, se privant par là de la lumière que ce groupement peut apporter."

"Nous allons le faire brièvement pour eux; nous n'apporterons que peu de faits nouveaux, mais le résumé, dressé de longue citation, nous avons été obligés, jusqu'à ce moment, de nous en tenir à l'essentiel, d'établir nos articles, n'en aura que plus de signification."

"Le jugement des Commissaires, obligés de 46 vendeurs d'alcool à faire une nouvelle application et à produire la certification de la question de la licence, rendu public le 25 janvier 1912. Le samedi, et peut-être le vendredi de la même semaine, quelques-uns de ces certificats, dont signés, étaient déposés au bureau des Commissaires."

Il ne fut nullement question de les confirmer.

"Des dimanche plusieurs, des signataires, mieux éclairés, voulurent retirer leur signature; le lundi ils le firent en foule, et beaucoup se rendirent, dans ce but, au bureau des commissaires. Il y avait, bien là, dans les couloirs, un groupe de buveurs qui traitaient de lâches, de moutons, etc. ceux qui venaient ainsi réparer une erreur, mais il ne fut nullement question de les empêcher d'agir comme ils l'entendaient."

"Le greffier laissait rayer les signatures, mettait au bout de la rature ses initiales, pour marquer que la chose s'était faite en sa présence, et remettait leurs certificats aux hôteliers, afin de leur permettre de se procurer de nouvelles signatures pour remplacer les autres."

"C'est une conduite que montre que les Commissaires n'avaient nullement songé, jusqu'à là, à confirmer les certificats émis, non plus qu'à empêcher de prendre connaissance des noms placés sur les listes, et qu'ils étaient tout naturellement disposés à laisser la loi suivre son cours."

"La journée de lundi montra aux hôteliers la force du mouvement de tempérance organisé en quelques heures, et l'impossibilité absolue, pour plusieurs de ces hôteliers, de recueillir les vingt-cinq signatures requises."

"C'est dans ces circonstances que MM. Lefebvre, Galipeault et Cameron obtinrent une audience du premier ministre. Le soir de cette entrevue, les journaux ont publié ce qui s'était passé, disaient presque assurés du triomphe des hôteliers."

"Le lendemain les certificats étaient confirmés, l'accès aux listes interdit, et l'avis donné qu'aucune opposition n'était plus possible."

"A noter ici que dans l'après-midi du jeudi 25 janvier, quelqu'un ayant téléphoné au bureau des Commissaires pour savoir s'il était possible de faire des oppositions, on lui avait répondu : non, dans ce genre. Pour faire des oppositions, vous avez huit jours. A partir de celui où le certificat est déposé; ainsi le veut la loi."

"Ajoutons que des rumeurs persistantes sont parvenues à nos bureaux d'après lesquelles, le mardi matin, un politicien très en vue aurait eu une entrevue avec un officier de la Ligue Anti-alcoolique, et se serait plaint amèrement auprès de lui que l'action de la Ligue et le bruit fait autour de la question des licences embarrassaient fort le gouvernement, qui n'était pas pour s'exposer à tomber sur cette question."

"La semaine a traité à une souscription de \$300,000 que les débauchés de liquors auraient faite, ou se disposaient à faire, pour renverser le gouvernement. Et l'on comprendra que jamais l'intérêt public n'a exigé comme en ce moment que la lumière se fasse sur cette question."

"Le mot, avec son gros bon sens et sa droiture a déjà conclu. Il appartient à ceux que cela regarde, et particulièrement au Procureur Général, de rectifier le jugement populaire si les circonstances l'ont égaré."

"On attend ici avec une grande curiosité le prochain discours du Procureur Général et de ceux que cela regarde."

Au Sénat

SIR RICHARD CARTWRIGHT ET LA LOI DES RENTES VIAGÈRES. — A PROPOS D'UNE DESTITUTION

Ottawa, 6. — Sir Richard Cartwright demande la production d'un état indiquant le nombre d'annuités qui ont été achetées jusqu'au premier de février 1912. Il dit qu'il veut d'abord corriger une erreur commise par la Chambre des Communes au sujet du nombre d'annuités vendues; puis il désire attirer l'attention du public sur le principe de la loi des annuités passé il y a trois ans, et sur l'opposition de la loi au sein de l'Assemblée législative.

Il a créé une nouvelle accordant une pension aux vieillards. Le ministre du commerce, dit-il, s'est trompé en disant qu'il n'y avait eu que 514 annuités de vendues alors que ce chiffre approche 3,000 et qu'une somme de \$1,250,000 a été versée dans le Trésor. Si l'on tient compte des difficultés qui ont entouré les débuts de la loi, le résultat est, comme on le voit, satisfaisant. Une des raisons qui ont retardé l'efficacité de cette loi reposent dans la conduite de certains débauchés qui ne se sont fait aucun scrupule de dire aux gens en mesure de bénéficier de cette loi, que s'ils voulaient bien attendre, ils auraient bientôt des pensions pour rien.

Sir Richard dit que les pires ennemis de la classe ouvrière sont ceux qui cherchent à faire croire que celle-ci a droit à une pension qu'elle n'a pas gagnée. On devrait s'efforcer de répandre les bienfaits de cette loi et faire comprendre à la classe ouvrière l'importance de l'économie. Malheureusement, un grand nombre d'ouvriers ont l'habitude de trop dépenser et ces gens sont à tort l'objet de l'indulgence de ceux qui devraient plutôt leur montrer le moyen de mettre quelque argent de côté pour leur vieillesse. Il croit que l'œuvre des églises et des institutions de charité est suffisante pour pourvoir aux cas de misère en Canada. Il ne croit pas qu'une législation assurant une pension aux pauvres soit du ressort de l'autorité fédérale. Nous sommes appelés à dépenser plusieurs millions chaque année pour créer une pension aux pauvres ou bien se contenter d'une dépense de quelques milliers de dollars pour faire l'éducation du peuple et lui enseigner l'économie. Les pensions aux pauvres en Angleterre entraînent une dépense de 30 à 40 millions de dollars par année, et ce chiffre s'élèvera bientôt à 100 millions de dollars. Sir Richard dit que le gouvernement a agi avec trop de précipitation en abolissant les conférences pour les services des annuités. Si le système avait été continué encore deux ou trois ans, la loi des annuités aurait pu fonctionner par elle-même. Il blâme aussi le transport des annuités au ministère des Postes; l'ancien gouvernement, dit-il, avait obtenu l'assurance que le service des annuités laissé aux mains de postes ne pouvait faire aucun progrès. A l'exception du ministre des Finances, ceux qui ont traité cette question à la Chambre des Communes, ont démontré qu'ils n'en savent pas bien long. Il dit que l'œuvre fera son chemin en dépit des obstacles à surmonter, et que si le gouvernement n'y met la main, il sera entraîné dans une dépense de plusieurs millions de dollars pour venir en aide à la classe ouvrière.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

Le sénateur Loughheed dit qu'il n'a pas d'objection à la motion de Sir Richard. Il n'est pas désirable, dit-il, de voir les prophéties de Sir Richard se réaliser. Le gouvernement a transporté le service des annuités au ministère des Postes afin d'en augmenter la demande et la vente. Il dit qu'il n'est pas question d'adopter un système de pension pour les vieillards pauvres, comme la chose existe en Angleterre.

"Le rapport est fabriqué de toutes pièces"

TELLE EST LA DECLARATION REITEREE FAITE PAR MILTON W. BLUMENBERG, STENOGRAPHE, CONTRE J. E. SHERIDAN.

(Service particulier)

Washington, 6. — Démis de ses fonctions comme sténographe officiel, le comité sénatorial présidé par M. Lorimer et attendant une punition possible pour prétendu mépris, Milton W. Blumenberg a témoigné hier devant le comité et a dit pourquoi il avait assuré que le rapport sténographique par J. E. Sheridan avait été fabriqué de toutes pièces.

Sheridan aurait sténographié son rapport d'après un phonographe qui reproduisait la conversation de plusieurs agents de la Sûreté avec Charles McGowan. Il a admis n'avoir pris que les mots les plus importants de la conversation. Blumenberg dit que la chose était impossible à sténographier; que pendant qu'il réfléchissait si telle ou telle question ou réponse était substantielle, les mots lui échappaient. On demanda à Blumenberg s'il pourrait lire les notes de Sheridan. Il répondit : Oui, probablement, pourvu que vous m'accordiez deux semaines pour les déchiffrer. Blumenberg insista pour qu'on lui accordât ce privilège, convaincu que les mots étaient de pure invention.

On demanda un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. — Écrire à Casier 45 Le "Devoir".

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à

LA VIE SPORTIVE

Les Quilles

RESULTATS DES PARTIES DE LA DEUXIEME DIVISION DE L'ASSOCIATION DE QUILLES DE MONTREAL.

Suivent les résultats des parties jouées, hier soir, sur les allées du Palais dans la série de la classe "B" de l'Association de Quilles de Mont-Real :

R.R.Y.M.C.A. Bleu	140	163	125
W. Birtle...	140	163	125
J. Cuthbert...	140	163	125
J. Chisholm...	140	163	125
H. Carnichael...	140	163	125
G. Clayton...	140	163	125

Total... 848 878 718
Moyenne d'équipe : 489.

Beaver Fleu	150	177	129
C. Crockett...	150	177	129
W. Clabou...	150	177	129
W. Peary...	150	177	129
C. Mahoney...	150	177	129
A. Sharpe...	150	177	129

Total... 700 805 807
Moyenne d'équipe : 102 1-5.

St-Louis	177	200	147
R. Guerd...	177	200	147
F. Castong...	177	200	147
B. Miron...	177	200	147
A. Bachand...	177	200	147
Beauchamp...	177	200	147

Total... 828 844 778
Moyenne d'équipe : 189 4-5.

Elk	135	175	138
Dubuc...	135	175	138
G. George...	135	175	138
M. Marti...	135	175	138
Kerr...	135	175	138
McCafer...	135	175	138

Total... 783 836 812
Moyenne d'équipe : 486 1-5.

Colonial	172	159	184
E. Poudr...	172	159	184
E. Poirier...	172	159	184
M. Brude...	172	159	184
A. J. Per...	172	159	184
J. A. Bea...	172	159	184

Total... 784 811 864
Moyenne d'équipe : 491 4-5.

M.A.A.A.	149	152	156
S. McQua...	149	152	156
M. Davido...	149	152	156
O. A. Jar...	149	152	156
D. S. Gou...	149	152	156
E. Perry...	149	152	156

Total... 792 842 804
Moyenne d'équipe : 483 3-5.

Caledonian	105	103	140
Johnson...	105	103	140
Roberts...	105	103	140
Nevin...	105	103	140
McAuley...	105	103	140
Currie...	105	103	140

Total... 697 739 645
Moyenne d'équipe : 416 1-5.

Eden	135	166	158
Duffy...	135	166	158
Brown...	135	166	158
Bushanan...	135	166	158
Ormsion...	135	166	158
Kennedy...	135	166	158

Total... 776 830 766
Moyenne d'équipe : 478 2-5.

Edouard Rouges	120	146	138
Laing...	120	146	138
McBeatty...	120	146	138
Mann...	120	146	138
Kearney...	120	146	138
Brown...	120	146	138

Total... 690 721 705
Moyenne d'équipe : 423 1-5.

Beaver Rouge	141	145	182
Cauden...	141	145	182
A. Josin...	141	145	182
E. Bogert...	141	145	182
Kelly...	141	145	182
Stewart...	141	145	182

Total... 675 748 735
Moyenne d'équipe : 433 3-5.

Le hockey à Sorel

(De notre correspondant)

Sorel, 7. — Le Sorel Amateur qui tenait la tête des clubs de la Ligue Canadienne de l'Est et qui a donné sa démission pour des causes tout à fait personnelles, était aux prises dimanche dernier, avec l'équipe du collège Mont-Bernard de Sorel. Les recettes furent données pour l'encouragement d'une bonne œuvre. Le match fut très disputé et se termina par un égalité de 2 à 2. Le jeune Richard, du Sorel, a démontré qu'il avait de l'adresse pour devenir un bon joueur, il fut sans contredit l'étoile de son club. Du côté des vainqueurs, Paul, Christian, Girard et Crépeau se surpassèrent et méritèrent la louange à bon droit. Les autres joueurs furent aussi très vaillants. Les recettes furent de 2 à 2. Le jeune Richard, du Sorel, a démontré qu'il avait de l'adresse pour devenir un bon joueur, il fut sans contredit l'étoile de son club. Du côté des vainqueurs, Paul, Christian, Girard et Crépeau se surpassèrent et méritèrent la louange à bon droit. Les autres joueurs furent aussi très vaillants. Les recettes furent de 2 à 2.

Les collections, malgré leur brillant furent défaits par l'équipe du Sorel Amateur par un score de 8 à 2. A la fin de la première période, les deux clubs laissèrent la glace avec un résultat de 2 à 2. Le jeune Richard, du Sorel, a démontré qu'il avait de l'adresse pour devenir un bon joueur, il fut sans contredit l'étoile de son club. Du côté des vainqueurs, Paul, Christian, Girard et Crépeau se surpassèrent et méritèrent la louange à bon droit. Les autres joueurs furent aussi très vaillants. Les recettes furent de 2 à 2.

Le Sorel Amateur désirerait communiquer avec tous les clubs amateurs de la province. Inf. J. R. A. Dey, Gérant S.A.A.A., Boite Postale 107, Sorel.

Le Montagnard

C'est ce soir que notre populaire club de raquetteurs "Le Montagnard" pendra la crémaillère au château Dupré, à la Longue-Pointe.

Le départ s'effectuera des salles du club, 149 rue Berri, à 8 heures précises.

Tous les amis du club seront les bienvenus et le capitaine M. Henri Richard compte sur la présence de tous les membres.

Cette fête promet de dépasser tous les succès précédents et ce n'est pas peu dire.

Cercle La Salle vs Collège de Varennes

(De notre correspondant)

Longueuil, 7. — Le Cercle "La Salle" A.C.J.C. (Section des Artisans, était dimanche dernier l'hôte du Collège St-Paul de Varennes. Au nombre d'une quinzaine, les membres s'étaient rendus à son aimable invitation et après avoir entendu la grand'messe ils se réunirent à sa table. La gaieté était de la partie.

Après le dîner une joute amicale eut lieu entre le Cercle et les élèves du Collège de Varennes. Malgré toute la bonne volonté de ces derniers, ils ne purent toucher les buts du Cercle "La Salle", joliment protégés par le camarade L. Laniar, et le gardien des buts Art. Benoit dut se résigner au repos le plus complet.

Par contre, la rondelle, à l'égard de graviter autour des buts de Varennes, finit par s'y jeter éperdument, et le gardien l'accueillit... à bras ouverts. Le premier point fut enregistré par le cam. Geo. Trudeau, sur une passe habile du cam. Ald. Roy. Le second est dû à la présence d'esprit du cam. C. Houde.

Le résultat final fut donc de 2 à 0 en faveur du Cercle "La Salle". L'équipe des vainqueurs se composait comme suit : L. Laniar, Ald. Roy, E. Beauséjour, Geo. Trudeau, C. Houde, B. Brault, Art. Benoit, Substituts : R. Riendeau, Geo. Laurencelle, F. X. Archambault. Arbitre : Max. Brissette.

Dans les vœux ont été une jolie séance où, sur l'invitation du directeur du Collège, le cam. C. Houde déclama deux jolies pièces qui furent très applaudies.

Les membres du Cercle, et particulièrement le cam. président L. A. Gauthier, désirent remercier le directeur et tous les frères du Collège St-Paul de leur cordiale hospitalité.

Une victoire pour le Canadien II

Le club Canadien II a triomphé du National II, par un score de 3 à 2 dans une partie des plus contestées. E. Lavoie s'est tout particulièrement distingué et ses hommes méritent aussi des félicitations pour leur jeu rapide et scientifique.

Les équipes étaient composées comme suit :

Canadien II	National II
J. Query...	Cardinal
U. Cardinal...	Arcand
X. Gauthier...	Lafleur
L. Laverdure...	Godin
C. Desmarais...	St-Pierre
A. Nod...	Dostie
E. Lavoie...	Smith

x—Remplacé par H. Lavolette au 3ème quart.

Laval-Ottawa

CES DEUX EQUIPES SE RENCONTRERONT CE SOIR AU PATINOIR JUBILEE.

Laval et Ottawa joueront ce soir au patinoir Jubilee, la première des deux parties de leur série pour le championnat de leur section de la Ligue Intercollegiale. Après la lutte qui s'est faite tout dernièrement aux joueurs de McGill, qui sont de beaucoup supérieurs à ceux de la capitale, les étudiants devraient être capables et même avec facilité de battre leurs confrères d'Ottawa.

Les prometteurs d'ailleurs de n'en faire qu'une bouchée, avec l'équipe qu'ils ont formée sur la glace ce soir et nous sommes assurés qu'ils tiendront leur promesse. Mais comme rien n'est à négliger et que l'encouragement compte souvent pour beaucoup dans le succès, tous les amis de Laval ne devraient pas manquer d'aller encourager leurs favoris de leur présence et de leurs vivats et les aider ainsi à triompher de leurs adversaires.

Une démonstration spéciale a été organisée pour coïncider avec la partie; le départ aura lieu à 7.30 de l'Université. On offrira ensuite jus- qu'au patinoir Jubilee. Une fanfare a été engagée et nul doute qu'avec la musique et les chants, la route paraitra courte aux étudiants qui ont aussi bon pied qu'ils ont bon œil.

On peut juger de ce que sera l'équipe de l'Université Laval, quand nous aurons dit qu'elle sera choisie parmi les onze joueurs suivants : Archambault, Labrecque, Brail, capitaine, Hamel, Gubermont, Lajoie, Galarneau, Rochelleau, Hébert, Laniar et Lambert.

La N. H. A.

PARTIES DE CE SOIR ET LES OFFICIERS. — PITRE EN TÊTE DES SCORES.

Le Canadien jouera à Ottawa, ce soir et le Wanderer recevra la visite des Québécois.

Le président Quinn a nommé les officiers suivants pour ces deux joutes :

A Ottawa : Arbitre, R. Bowie; assistant, E. Butterworth.

Umpires, Kerr et Pringle; pénitencier, M. Rosenwald; chronométrateur, P. Baskerville.

A Montréal : arbitre, J. Brennan; assistant, J. McCarrow.

Umpires, Lantôt et Owens. Chronométrateur, P. Murphy. Pénitencier, A. Pilon.

La position des scores de la ligue, jusqu'à date, est la suivante :

Pitre, Canadien	21
Russell, Wanderer	15
Ronan, Ottawa	13
McDonald, Québec	12
Oatman, Québec	12
Kerr, Ottawa	12
O. Clegborn, Wanderer	12
Walsh, Wanderer	8
Ross, Wanderer	8
Hall, Québec	8
Shore, Ottawa	7
Malone, Québec	7
Payan, Canadien	6
S. Clegborn, Wanderer	6
Darragh, Ottawa	6
Lavolette, Canadien	5
Roberts, Wanderer	5
Glass, Canadien	5
Marks, Québec	5
Bernier, Wanderer	5
Dallaire, Canadien	4
Dubeau, Canadien	4
Progers, Québec	2
Lake, Ottawa	2
Dennison, Ottawa	1

Le Euchre du club National

Comme nous l'avons déjà annoncé, le euchre du club National aura lieu le mardi, 12 février prochain, à la salle Stanley.

La liste des prix augmente tous les jours et les billets s'envolent rapidement. Tout fait prévoir un succès sans précédent.

Sur la piste de Charlestown

BAYCLIFFE, LORD ELAM, T. M. GREEN ET SIR CLEGES REMPORTENT LES HONNEURS DE LA JOURNÉE.

Charlestown, C. du S. 7. — Les favoris ne firent pas très bien, hier, car ils ont perdu trois courses. Baycliffe, joué à 12 pour 1, prit la première course et les autres épreuves furent remportées par Lord Elam, T. M. Green et Sir Cleges.

Voici les résultats des épreuves : 1ère course, six furlongs : 1—Baycliffe, 109, Skirvin, 12 à 1, 5 à 1, et 5 à 2.

2—Bonnie Eloise, 110, Koerner, 4 à 1, 2 à 1.

3—Wood Dove, 100, Ambrose, 6 à 1, 5 à 2 et 6 à 5.

Temps : 1.16.

Grace Mc, Motherkims, Bay of Plessure, Luck, George, Country Boy, Pier, Dumas, Jack Ellis, Arbustus, Enner, Ald. Isie, Princess Pomona et Carlisle, ont aussi couru.

2ème course, sept furlongs : 1—Lord Elam, 108, Wilson, 7 à 1, 3 à 1, 3 à 2.

2—Montclair, 108, Pickens, 8 à 1, 3 à 1, 8 à 5.

3—Golden Treasure, 109, Goose, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1.

Temps, 1.28.

Belfast, Miss Jonah, Tackle, Cuttyhunk, Judge Quinn, Sigo, Camel, Oti, Joe Ross, et Eloro ont aussi couru.

3ème course, six furlongs : 1—T. M. Green, 111; Batwell, 4 à 5, 2 à 7.

2—Rose Queen, 109, Forehand, 3 à 2, 2 à 7.

3—Prince Ahmed, 111; Loftus, 3 à 2, 2 à 7.

Temps, 1.14 3-5.

Chocorua, Darling, Ragman, Hoffmann, Guy Fisher et Col. Ashmucke, ont aussi couru.

4ème course, 1 mille : 1—Sir Cleges, 7 à 2, et 6 à 5.

2—Belle Mvr, 1 à 2.

3—Knight Deck.

Voici la liste inscrite dans les courses de mercredi après-midi :

1ère course, 5 furlongs : 1—Cross Patch, 113, Ethel Burg, 112, Devota, 112, Cedar Green, 112, Yorkville, 115, Vanderen, 115, Flabergast, 115, High Star, 115, Billy Holder, 115, Little Dad, 115, Martha Allen, 112, Maruy Boy, 115, Cedar Brook, 115, Rosturium, 115, Miss Edith, 112, Prince Fosco, 112.

2ème course, 5 1/2 furlongs : 1—Hempstead, 97, Rose of Iddah, 99, Piant, Tilles, Shappie, 100, Lady, 100, Abdul, 102, Charley Brown, 105, Captain Brano, 105, Gay Bird, 105, Star Rose, 105, Judge Howell, 189, Lyne, 109, Norma Girl, 109, Jim Ray, 102, Christmas Daisy, 99, Heathstone, 105, Three Links, 101, Malatine, 97.

3ème course, 1 mille : 1—Silas Grump, 89, Bettie Sue, 98, Kormak, 103, Star O'Ryan, 103, Edmion, 105, Phil Mohr, 105, Dr Duener, 109.

4ème course, 1 1/4 mille : 1—Hélène, 95, Jack Denman, 100, Troyweight, 102, Any Port, 105, Effendi, 105, Sager, 105, Sticker, 105, Spion, 110.

5ème course, 6 furlongs : 1—Lewis, 95, Ganadore, 99, Mon Ami, 104, Swartz Hill, 103, Semiquaver, 108, Sabo Blend, 109, Pajoroita, 109, Ella Bryson, 110, Elizabeth Harwood, 110, Surger, 111, Emperor William, 112, Merry Lad, 112, Amoret, 115, Magazine, 116, Stelfee, 95; Billy Barnes, 108.

6ème course, 1 1/4 mille : 1—Roseburg II, 102, Flarney, 105, Hal-demand, 105, Naughty Lad, 105, Great Heavens, 105, Short Order, 107, Goldconda, 107, Eddie Grancy, 110.

LES COURSES EN RAQUETTES DU OLD TUQUE BLEUE AURONT LIEU CE SOIR.

Les courses en raquettes du club Old Tuque Bleue auront lieu ce soir, à la M.A.A.A. Voici la liste des épreuves des inscrits et des officiers :

3 milles — Nos 30, 32, 33, 34, 35, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

100 verges — Nos 28, 29, 50, 31, 37, 38, 39.

200 verges — Nos 28, 29, 30, 31, 37, 38.

880 verges — Nos 32, 33, 41, 42.

1 mille — Nos 32, 33, 34, 36, 40, 43.

440 verges — Nos 28, 29, 30, 31, 32, 40, 41.

Concurrents M. 28 R. F. Egan, 29 J. A. Platt, 30 H. W. Mackenzie, 31 J. Spink, 32 J. H. Mackay, 33 J. N. McQuig, 34 A. H. Coates, M.B.S.C., 35 J. A. McMahon, Holly S.S.C., 37 A. Herbert, 38 A. Maranda, 39 E. Pelletier, 40 A. Robillard, 41 H. H. bert, 42 E. Fabre, 43 H. Maurault, 44 A. Lefebvre, 45 H. Gibeau, 46 D. Pelletier, 47 F. Lauzon, National S.S.C., 48 E. Cloutier, 49 D. Blake, Canadien de St-Henri.

OFFICIERS
Arbitre — Jas. Macdonald.
Juges — W. M. Doyle, G. B. Bowie, J. G. A. DeColles, Fred Darby, J. Brown, Fred G. Reid.
Chronométrateurs — L. Rubenstein, J. Yates Foster, J. Davidson, E. Larose, C. S. Virtue.
Pointeurs — John Moore, Geo. Berland, R. Gomery, L. J. Desrosiers, W. E. Roughton.
Commis de la piste — Laz. Rubenstein, W. Lee, W. Davidson, C. D. Bentley, R. C. Irwin, F. C. Wheeler.
Starter — D. Logan.
Peseurs — F. D. Rogers.

Le Club Champlain

Le club des raquetteurs de Saint-Jean a donné hier soir sa soirée annuelle pour les dames. Le comité d'organisation a droit à des félicitations pour la manière dont la fête avait été préparée.

Il y eut partie de carte, "euchre partie", échecs, danse et musique, rien ne manquait.

Les prix de "euchre" furent gagnés chez les hommes par :

1.—M. Alcide Papineau, un chapeau, don de M. Eug. Normandin, manufacturier, membre du club.

2.—M. Emile Gauthier, une cravate, don de M. Hovey, marchand-tailleur, ancien capitaine du club.

3.—M. Alf. Hébert, prix de consolation, une petite paire de raquettes.

Chez les dames :

1.—Mme Martial Riémeau, une superbe bourse, don de M. Henri d'Orsonnens.

2.—Mme Henri Lantôt, une magnifique boîte à bijoux.

3.—Mlle Boucher, prix de consolation, un dessous de plat.

Un accroche pipe en vint argent, d'une grande valeur, donné par M. d'Orsonnens, fut gagné par M. Charles Bissonnette. C'était la récompense d'une chasse au renard qui eut lieu dimanche dernier, les membres du club Champlain. M. Bissonnette a bien mérité son salaire, le renard était petit et rusé, il fallait de l'adresse pour l'attraper.

Après la partie de cartes, on prit le réveilillon ; excellent et varié, le menu fut apprécié de tous, surtout des membres du club qui s'étaient payés le luxe d'une marche avant la soirée.

Puis après, pour la danse, M. Moquin de Roussay, tantôt sur le piano, tantôt sur le violon sut charmer les oreilles et faire lever le pied à plus d'un qui n'avait jamais eu la cadence dans les jambes.

La veille fut trop rapide, à l'heure du départ on aurait voulu être encore à l'arrivée.

Les organisateurs de "la fête d'hier" ont mérité des félicitations.

Dans la ligue Internationale

L'ARBITRE DECLARE LES SHERBROOKE VAINQUEURS — LES VICTORIA ONT TRIOMPHE DES SHERBROOKE.

Dans la partie de la ligue Interprovinciale, de hier soir au Jubilee des St-Patrick ont fait une belle chance aux Sherbrooke. Le score était de 6 à 6, quand l'arbitre accorda un point aux Sherbrooke. Les St-Pats alléguèrent que le point n'était pas entré mais l'arbitre respecta la décision de l'arbitre. La partie, ce que voyant, l'arbitre déclara les Sherbrooke vainqueurs. Les St-Pats en appelleront de cette décision.

A l'Aréna, les Victoria ont triomphé du club Shamrock par un score de 5 à 3.

Courses en patins à Vaudreuil

Des grandes courses en patins au soir du collège de Vaudreuil Village. Voici le programme :

1—200 verges enfants, 16 ans et moins.

COURTES DEPECHE

CANADA

DEUX BIGAMES A STE-CATHERINE

Ste-Catherine, Ontario, 7. — Le magistrat de police Campbell a condamné deux bigames qui avaient avoué leur faute. Edward Terry avait abandonné sa femme à Toronto pour épouser Minnie Freeman en novembre dernier; il a été condamné à trois ans de prison. Daniel Bayers est âgé de 65 ans; il s'était marié à une femme à Welland et était venu ici où il avait épousé sa femme de ménage; il fera neuf mois de prison.

MORT D'UN AVOCAT.

Québec, 7. — M. Charles E. Brodie, membre de la société Pentland, Stuart et Brodie, est mort à Lévis ce matin; il a, croit-on, succombé à une maladie de cœur. M. Brodie n'a été malade qu'une journée.

UNE USINE A THOROLD.

Ste-Catherine, Ontario, 7. — On va construire à Thorold une usine pour la fabrication du papier; le coût de la construction sera d'un million et les employés seront au nombre de 200. Le conseil municipal de Thorold a fixé le 28 février comme date où sera soumis au peuple un règlement pour imposer une taxe nominale sur les 25 acres de terre de l'usine. Une maison de Chicago dont on ignore le nom fournit le capital.

ETRANGER

LA LIGNE CUNARD.

Londres, 7. — Un directeur de la ligne Cunard confirme la nouvelle d'une entente entre cette compagnie et le "Canadian Northern Railway". La Compagnie Cunard, dit-il, ne veut pas voir le commerce canadien passer à l'étranger. "Nous prendrions probablement, dit-il, les deux navires qui ont Bristol comme port d'attache".

EN LIQUIDATION.

Harrisburg, Pennsylvanie, 7. — La "Central Iron and Steel Company" a été mise en liquidation hier par le juge George Kunkel.

L'usine a des commandes, mais on croit qu'elle n'a pu convertir en argent un approvisionnement considérable de matière brute. La compagnie a un capital de \$2,000,000 et possède un actif bien supérieur à son passif. L'usine comprend deux haut-fourneaux, une fonderie à foyer ouvert, trois fonderies à plaques, etc.

Faits--Montréal

A LA HALLE AUX BLES

Une assemblée du nouveau comité exécutif du Montreal Corn Exchange Association a eu lieu hier après-midi. M. Geo. Burton fut élu vice-président par acclamation. Un comité spécial a été formé, composé du président et de MM. Boshaw et Stude, pour rencontrer les commissaires du port afin de décider du minimum de quantité de blé qui devra passer par le port.

LES PETITS VENDEURS DE JOURNAUX.

Les petits vendeurs de journaux ont leur 8me assemblée au Temple du Travail, hier soir. Ils ont fait l'élection des officiers suivants:

Prés. hon., H. B. Ames, M.P.
Vice-prés. hon., Dr J. T. Finnie, M. L.A.
Président, Pete Murphy.
Vice-prés., D. B. Williams.
Secrétaire, Sam Mulhern.
Commissaire, Albert Bellefleur.
Trésorier, Peter Murphy, jr.
Secrétaire, Max Rosenberg.
Comité: H. A. Cioz, Michael Morris, R. Morris, Alex. Griett, Moses Davis, S. Cooperman.

Il fut résolu de demander aux échevins Blumenthal et Fraser d'appuyer de tout leur pouvoir la loi qui tend à permettre aux petits vendeurs de journaux de vendre le dimanche comme la chose se faisait autrefois.

AIGUILLEUR BLESSE

Henri Arcand, âgé de 19 ans, aigilleur à l'emploi du Pacifique Canadien, s'est fait blesser une jambe hier soir dans la cour des usines Angus. Il fut transporté à l'hôpital général où l'on croit qu'il sera nécessaire de lui amputer la jambe.

UN SANATORIUM POUR LES JUIFS

Le 18 courant, plusieurs membres de la communauté juive locale commencèrent un travail de propagande pour l'établissement d'un sanatorium pour les tuberculeux juifs. Ils croient que ce serait d'un grand usage.

HOPITAL ALEXANDRA

Voici le rapport des admissions, des renvois et des mortalités à l'hôpital Alexandra durant le mois de janvier 1912. Total des admis 61; renvois 53; morts 3.

	Admis	Renv.	Morts
Diphthérie	17	13	..
Scarlatine	42	35	3
Rougeole	2	..	..
Erysipèle	4	..	..
Pas de maladie	1	..	..
	61	53	3

PRESIDENT DE ST-DOMINGUE.

Saint-Domingue, 7. — Le sénateur Eladio Victoria, président provisoire de la république depuis l'assassinat de M. Caceres, a été élu, lundi, président de la république de Saint-Domingue.

Le président Victoria avait fait partie du cabinet de M. Caceres. Il était âgé de 50 ans et est très robuste. L'ordre règne dans toute la république.

LA REVOLUTION EN EQUATEUR

Guayaquil, Equateur, 7. — Le général Leonidas Plaza, le commandant des troupes du gouvernement, est arrivé ici sur le croiseur Bolívar, après avoir pacifié les provinces maritimes de Manabí et Esmeraldas. Il a capturé plusieurs rebelles et a pris des mesures pour prévenir leur assassinat.

Seront emprisonnés, ceux qui ont pris part au massacre du 28 janvier dernier, alors que les portes du pénitencier furent enfoncées, et que furent assassinés les généraux Eloy Alfaro, Flavio Alfaro, Madro Alfaro, Ulpiano Paez, Manuel Serrano, et d'autres chefs rebelles, dont les têtes fixées à des piquets, furent promenées par les rues de la ville.

LES ETRANGERS POURRONT VOTER

Winnipeg, Man., 7. — En dépit des protestations faites depuis deux ans, il est peu probable que la cité prive les étrangers du droit de vote qu'ils possèdent actuellement. Le commissaire Harvey a déclaré que la législature refuserait de laisser passer une loi privant les étrangers du droit de vote aux élections municipales.

TABLEAUX RUSSES CONQUISQUES

San Francisco, Cal., 7. — Une collection de tableaux russes, d'une valeur de \$124,000, fut mise à l'encan à la bâtisse de la douane aujourd'hui.

PATENTES INTERNATIONALES

Washington, D. C., 7. — Le Sénat a aujourd'hui ratifié l'entente pour la protection de la propriété industrielle, et signée à Washington, le 2 juin dernier. Les pays signataires sont: l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Norvège, le Danemark, la Suède, le Mexique, Cuba, le Brésil, la Belgique et le Japon.

ECHO DES ELECTIONS

Comme nous le prévoyions, deux actions civiles ont été prises, comme suite aux dernières élections municipales: l'une par M. Charles Meier, candidat défait dans le quartier Longue-Pointe; l'autre par M. Médéric Martin, échevin du quartier Papineau. Dans la première, M. Meier réclame un enseignement encyclopédique, leur apprendre tous les procédés de métier, toutes les formules, toutes les sciences, ou bien leur donner seulement une forte culture scientifique et les méthodes techniques d'ensemble. M. Duleux rejette hardiment le premier enseignement. L'industrie appelle des perfectionnements tellement vite, qu'il est impossible de tout enseigner par le détail. Il faudrait 10 ans pour apprendre tous les tours de métier de la métallurgie; donc efforçons-nous seulement de donner au futur ingénieur les connaissances fondamentales en une culture scientifique et technique générale mais solide. En entrant à l'usine il apprendra bien vite et bien mieux les recettes qu'à l'école.

POLICE

SA PHOTOGRAPHIE LE TRAHIT

Une photographie trouvée dans le magasin d'Abraham Cohen, 49 Bleury, dont on avait enfoncé la porte, a servi à la police pour retrouver le coupable. Le constable Bogie du poste de la rue Cheminville a mis la main sur Peter Albert chez lui, au numéro 560 Notre-Dame Ouest, où on a trouvé un grand nombre de cigares et de cigarettes qu'on suppose avoir été volés chez Cohen. Albert a plaidé non coupable; il subira son procès vendredi.

L'AFFAIRE LAURIE

La cause du Dr T. Laurie qui devait être entendue hier devant le juge Leet ne le sera que jeudi prochain. Les défenseurs de l'accusé ont obtenu ce délai à cause de l'absence de M. J. S. Walsh, procureur de la Couronne, actuellement à Québec.

Service de wagon-salon du C. P. R. pour Ottawa

Les affaires du C.P.R., entre Montréal et Ottawa, ont tellement augmenté depuis que les nouveaux wagons-salons sont en service, qu'il faut ajouter un deuxième wagon-salon aux trains de l'après-midi, qui partent de Montréal et Ottawa, afin de prendre soin des affaires.

Ces nouveaux chars possèdent toutes les exigences qui rendent le voyage confortable.

LE ROI DE DANEMARK MALADE.

Copenhague, 7. — Le roi Frédéric est tombé malade hier pendant sa promenade. En revenant au palais, il a pris le lit. Son état est satisfaisant, d'après un bulletin.

Londres, 7. — Une dépêche de Copenhague dit que l'état du roi est grave.

Conférence de M. E. Duleux

DE L'IMPORTANCE D'UNE CULTURE GENERALE DANS LA FORMATION DES INGENIEURS.

M. E. Duleux, professeur à l'Ecole Polytechnique, et ingénieur des Mines, diplômé de l'Ecole supérieure des mines de Paris, a donné hier soir à l'Université Laval, sa troisième conférence sur les sciences.

D'un caractère un peu différent des précédentes qui avaient été plus techniques, (M. Duleux avait parlé des mines et de l'histoire de la géologie), la conférence d'hier soir était un intérêt tout à fait particulier. Il s'agissait de savoir en quoi consistait le bon ingénieur et comment on devait envisager le problème de son éducation.

Comme le faisait remarquer fort justement M. Duleux dès le début de la conférence, nos Canadiens-français perdent tous les jours une partie de l'influence à laquelle ils ont droit parce que les classes dirigeantes négligent les véritables carrières productrices de richesses, et notamment l'industrie.

Le jeune homme qui fait son cours classique, dit M. Duleux, n'aspire qu'à devenir avocat ou notaire ou médecin; et ses parents ne réalisent pas combien vastes sont les possibilités de l'industrie. Dans le jeune pays qu'est le Canada, à peine exploré, aux industries naissantes, les Canadiens-français abandonnent aux Anglais l'exploitation de leurs richesses. Les mines d'amiante, en plein cœur de la province de Québec, sont entre des mains anglaises. Les grosses compagnies de construction, les aciéries, les compagnies d'électricité de Montréal sont anglaises. Que faire?

Créer dès le collège un enseignement nouveau, y envoyer un souffle vivant qui remuera les jeunes cerveaux et les préparera à la lutte.

M. Duleux expose par une analyse minutieuse, ce qu'il considère comme indispensable à l'ingénieur. Il divise les qualités de l'ingénieur ou du chef d'entreprises en plusieurs classes:

Qualités de caractère (volonté tenace, sens moral) qui font réussir malgré les échecs, les insuccès. C'est grâce à leur énergie que les inventeurs arrivent au but, que les chefs d'industrie soutiennent leurs entreprises.

Qualités d'intelligence pour s'assimiler rapidement les conditions de travail, de production, pour être bon observateur.

Connaissances scientifiques et connaissances techniques, qui permettent à l'ingénieur de comprendre, de combiner, d'améliorer. Et à ce sujet, M. Duleux pose le dilemme suivant: Devons-nous donner à nos jeunes ingénieurs un enseignement encyclopédique, leur apprendre tous les procédés de métier, toutes les formules, toutes les sciences, ou bien leur donner seulement une forte culture scientifique et les méthodes techniques d'ensemble?

M. Duleux rejette hardiment le premier enseignement. L'industrie appelle des perfectionnements tellement vite, qu'il est impossible de tout enseigner par le détail. Il faudrait 10 ans pour apprendre tous les tours de métier de la métallurgie; donc efforçons-nous seulement de donner au futur ingénieur les connaissances fondamentales en une culture scientifique et technique générale mais solide. En entrant à l'usine il apprendra bien vite et bien mieux les recettes qu'à l'école.

Ces préliminaires bien établis, quelle éducation devrions-nous prévoir pour le futur ingénieur? M. Duleux réclame un enseignement latin-science. A côté de l'enseignement classique intégral tel qu'il est donné dans les collèges, il faut établir un enseignement plus approprié aux besoins et caractérisé par les points suivants:

Pas de grec et de latin jusqu'à la rhétorique, une ou deux années de philosophie faite en français, des professeurs de sciences licenciés des universités françaises ou anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.

Le latin doit être conservé, car un homme sans culture classique sera toujours un homme à qui il manquera quelque chose. La finesse, l'esprit d'assimilation, la pénétration psychologique ne s'acquiert vraiment que par l'éducation classique.

La philosophie doit être faite en français, car elle est une culture humaine, elle doit être laissée aux élèves de lire, de vagabonder par eux-mêmes. On devra surtout insister sur les méthodes des sciences expérimentales qui éveillent la curiosité, base de toutes les découvertes, qui apprennent à interpréter, à généraliser, à synthétiser, à organiser, à découvrir, à inventer, à créer, à appliquer, à perfectionner, à observer, à expérimenter, des hypothèses, des inductions hardies.

Enfin le temps libre provenant de l'abolition du grec sera reporté sur les sciences. Éditions d'histoire naturelle et de physique, 4 ou 5 ans avant le baccalauréat. Reprise de la physique; étude de la chimie, géologie, zoologie, physiologie en philosophie. Les mathématiques devront être enseignées parallèlement de façon à avoir des bacheliers connaissant toute la géométrie, l'algèbre, les rudiments d'algèbre, un peu d'arithmétique, de géométrie descriptive, de mécanique et de géométrie analytique.

Alors les Ecoles d'ingénieurs seront mieux en mesure de donner un bon enseignement à des élèves, déjà bien préparés. Cet enseignement devra être

de la cité.

Mais les rues de la cité ne se prêtent point à une manifestation aussi spontanée. Leur calme était uniforme et désespérant. En face de lui, l'avenue Marie-Antoinette, toute dorée, canalisaient la lumière entre ses deux rangées de maisons. Un camion qui portait du vin, un autre qui roulait des denrées alimentaires, troublaient seuls de leurs cahots le silence paisible. Devant un portail, un chien se prélassait au soleil. Deux ou trois cuisinières affairées tanguaient avec leurs paniers pleins. Un garçon boucher promenait des paquets mystérieux soigneusement pliés dans des papiers jaunes.

"On ne songe ici qu'à boire et à manger", se dit Pierre en constatant l'importance de la nourriture dans l'existence maternelle d'une ville.

Un cri de détresse le remplit d'espérance. Mais c'était celui d'un roquet jeté un peu brusquement hors d'une boutique de comestibles par le pied d'une ménagère.

Où pouvaient bien être tous les habitants? Il s'évertuait à le deviner sans penser à leur travail quotidien, car il avait des rentes. Quant aux agents, ils s'enfermaient à double tour au commissariat, et là jouaient aux cartes à leur aise.

Il en était là de ses réflexions désabusées quand il aperçut une affiche tricolore sur un mur qui bordait l'avenue, et, pour la première fois de sa vie, les

Quelques conseils aux fromagers

de la province

DANS SON RAPPORT ANNUEL, L'INSPECTEUR DU GOUVERNEMENT RECOMMANDE QUE LE FROMAGE SOIT GARDE UNE DOUZAINES DE JOURS EN ENTRE-POST AVANT QUE D'ETRE LIVRE AU CONSOMMATEUR.

Québec, 7. — Le vingt-neuvième rapport annuel de l'Association des laitiers de la province a été publié hier. M. A. J. Plamondon, l'assistant-inspecteur du syndicat des fabricants de fromage déplore l'habitude prise par plusieurs fabricants de mettre sur le marché leur fromage aussitôt fabriqué et alors qu'il est trop frais. Le fromage devrait être gardé en entre-posit au moins douze jours, avant d'être livré au consommateur, car il perd de sa saveur et de sa couleur, lorsqu'il est mis sur le marché immédiatement après sa fabrication.

Des mesures doivent être prises pour enrayer cette coutume, avant que notre fromage n'ait perdu sa bonne réputation, et ne soit déprécié sur les marchés étrangers. Le meilleur préventif serait d'informer les acheteurs à refuser l'achat du fromage, quand il est trop frais; mais, comme plusieurs y font de plus rapides bénéfices, le contraire a souvent lieu; il faut donc trouver un autre remède.

Cependant, il ne faut pas conclure de ce rapport que le fromage fabriqué cette année est inférieur en qualité à celui des années précédentes; c'est tout le contraire qui est vrai. L'enquête en question a surtout porté sur de nouveaux districts d'inspection, et plutôt chez les petits manufacturiers de fromage.

Une plainte a aussi été formulée contre la pratique d'empoisonner les loups, dans le district du Lac St-Jean, car elle cause aussi l'empoisonnement d'autres animaux.

Cependant, comme la guerre à mort que font les loups aux caribous est la raison première de cette mesure, on continuera de se servir du poison.

Les Marchands de Nouveautés

M. J. O. GAREAU A ETE REELU HIER SOIR PRESIDENT DE LEUR ASSOCIATION; LE BANQUET ANNUEL AURA LIEU LE 21 MARS.

La section des Marchands de Nouveautés, de l'Association des Marchands-Détailleurs, a fait ses élections hier soir, avec le résultat suivant: Président: J. O. Gareau. Vice-président: J. A. Vallière. Secrétaire: L. P. Dion. Trésorier: L. Rouleau. Auditeur: J. Cardin.

Le banquet aura lieu le 21 mars prochain, au Club Canadien. Parmi les questions étudiées par l'Association figure la vente en détail par les marchands de gros. On a essayé d'envoyer le mal, mais on n'est parvenu à y réussir complètement. M. Gareau suggère que les marchands de gros adoptent un règlement par lequel s'engagent à ne vendre à une personne qui ne fait pas le commerce que sur production d'un écrit du marchand détaillant et, qu'ailleurs, les marchandises soient livrées non pas à l'acheteur, mais au détaillant qui les vendra ensuite à son client.

M. Gareau parle également du banquet qui a été un succès, et de la réponse favorable de Mgr Bruchési lorsque la section lui a demandé de tâcher d'enrayer le mal que causent aux marchands catholiques les gens qui vont acheter chez les marchands protestants les jours de fête d'obligation.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

La colonisation dans la Saskatchewan

Vanda, Sask., 31 janv. 1912.

Monsieur le Directeur du "Devoir" Monsieur,

Dans l'intérêt de la colonisation française, je suis heureux de vous enver un rapport — que vous voudrez bien publier dans le "Devoir" — sur la colonie d'Arborfield et les régions environnantes à coloniser. Il m'est d'autant plus agréable de vous donner quelques détails, qu'ils sont tous encourageants et font honneur aux vaillants Canadiens-français.

Arborfield, il y a actuellement 70 homesteads pris par eux. Il y a aussi un bon nombre d'Anglais. La plupart des Canadiens viennent de Fall River, New Bedford ou des environs. Quelques-uns viennent de la région de Fraserville. On pourrait encore payer là au moins cent familles; il y a des homesteads vacants à 1 mille de l'emplacement de l'église. Cette église sera construite au printemps prochain; déjà les colons apportent le bois de construction. Côté de l'église se construisent, dès la fin de l'hiver, un magasin général ou deux, et un atelier de forgeron. On prépare aussi la fondation d'un couvent, le terrain est déjà acquis. Il y a une école avec une institutrice canadienne. Il y a aussi une municipalité qui vient d'être organisée avec des conseillers canadiens. Il y a la maille 2 fois par semaine, il y a un juge de paix et même un médecin canadien-français.

Au printemps, le chemin va se continuer qui nous rapprochera de 10 milles des chars. Actuellement, il faut aller à Tisdale, qui est à 35 milles du commencement de la colonie. Peu de places ont été progressivement gagnées. L'Ouest. Cela tient à ce que la terre est d'une fertilité sans pareille. L'autome dernier, on a vu des avoines et des blés ou un homme disparaissait sans peine et où il lui était impossible de faire un pas. Tel colon a, sur son homestead, plus de foin qu'il n'en faut pour nourrir et élever plus de 60 animaux, et tout n'est pas encore en prairie.

Car, par ici, il y a à peu près la moitié du terrain en petit bois. Il y a de la bonne eau partout et à 7 ou 8 pieds sous terre.

On trouve du bois à bâtir à 2 ou 3 milles — vers le sud-est. Deux moulins viennent l'hiver à quelques milles d'ici pour préparer le bois des colons qui ont besoin de bois pour leurs maisons en planches. Il y en a aussi en "logs" (gros bois de bois); il y a aussi le "Shack" traditionnel, mais il sera vite remplacé. Les colons sont contents. Aux Etats-Unis "on n'avait pas de chez nous", disent-ils, "ici on est à l'home" bien plus que dans les grandes villes américaines, et on se sent, ici, plus à l'aise qu'on ne se sent pas pour être toujours aussi pauvre qu'aux Etats-Unis.

La plupart sont venus sans grand argent, et c'est ce qui les retarde, car ils doivent travailler au dehors pour gagner de quoi acheter leur matériel. Ils gagnent d'ailleurs de bons prix. Ceux qui sont arrivés avec un certain somme sont déjà installés complètement, et font d'ailleurs, l'élevage et ce qui leur rapporte le plus; il est question d'établir une fromagerie dans la paroisse. Ce printemps, beaucoup de nouveaux colons s'annoncent qu'ils viennent, le pays est ouvert maintenant, leurs frères canadiens, les attendant et disent: "On sera bien quand on aura la 20e famille" (éprouvée autour de la paroisse). Ils ont les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au sud, près de la voie ferrée, il y a un groupe de langue française, et beaucoup de homesteads à prendre. Là, on est dans le grand bois, mais le bois de chauffage paie bien. Plus au sud encore, il y a une autre paroisse en formation. Il y a là une douzaine de familles américaines, et on se rattache les bouquets de trembles, on entend le son joyeux des cloches.

Arborfield a des voisins canadiens. Au

ENDROITS HUMIDES

BUANDERIES, BRASSERIES
Essayez les Courroies "Balata"

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

JEUDI, 14 FÉVRIER

S. Jean de Matha, confesseur.
Lever du soleil, 7 h. 13; coucher du soleil, 5 h. 17; lever de la lune, (mat.), coucher de la lune, 10 h. 08.

TEMPÉRATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12, rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant

Aujourd'hui, maximum... 23
Minimum... 13
Même date l'an dernier... 10
Même date l'an dernier... 4
Baromètre: —
8 heures matin... 29.93
11 heures matin... 29.93
Midi... 29.92
NUAGEUX AVEC NEIGE.

La conférence de M. Duleux

On trouvera ailleurs une analyse de la conférence faite hier, à l'Université Laval, par M. Duleux, de l'Ecole Polytechnique. Sur divers points — les questions pédagogiques ouvrent la porte à tous les débats — on pourra certes discuter les opinions de l'auteur, mais tout le monde le félicitera d'avoir rappelé aux Canadiens-français le devoir qu'ils ont de prendre à l'exploitation des ressources naturelles de leur pays une part toujours plus grande.

On a fait quelque chose en ce sens, mais le prestige qui s'attache depuis si longtemps chez nous aux professions dites libérales l'illusionne beaucoup trop de jeunes gens et de pères de famille. Il faut réagir et montrer que d'autres voies nous appellent.

Notre pays est riche, plus riche encore qu'on ne le croit. Si les Canadiens-français veulent prendre leur pleine part de cet héritage, il faut évidemment qu'ils s'intéressent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici aux choses de l'industrie. Quelles sont les modifications qu'il convient d'apporter à notre système scolaire actuel pour favoriser cet élan, nous sommes trop inexpérimentés pour le dire tout de suite; mais nous applaudirons à tout progrès qui en assurant sa haute valeur morale, l'adopte plus expressément aux besoins de notre époque et de notre pays.

La question est très intéressante. O. H.

Le droit public de l'Eglise

La conférence qui devait avoir lieu ce soir à l'Université Laval sur "Le droit public de l'Eglise", est remise à plus tard.

La visite du duc à Laval

Par suite de la mort du duc de Fife, son parent, Son Altesse Royale le Duc de Connaught a remis à plus tard, sa visite à Montréal. En conséquence, il n'y aura pas de réception à l'Université Laval demain soir.

L'affaire des chèques aux Commissions Scolaires

(Service particulier)
Québec, 7. — A la commission des comptes publics, ce matin, l'on a continué l'examen du compteable au sujet des chèques en paiement des octrois pour l'instruction publique.

D'un long interrogatoire et contre-interrogatoire, il ressort que tous les chèques provenant de l'octroi supplémentaire aux écoles élémentaires et de l'octroi aux académies passent par le secrétaire provincial et sont adressés à différentes personnes sous désignations particulières, de sorte qu'un chèque adressé un jour à M. Tellier et encaissé par la commission scolaire de St-Côme de Joliette, est entré, dit M. Lévesque, comme ayant été payé à la municipalité de Joliette. M. Lévesque ne connaît aucun autre moyen de vérifier qui a touché le chèque que l'avis du retour du chèque à la banque.

Adoration Nocturne

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre, ce soir, mercredi, à 8 heures 30, à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, rue Sainte-Catherine, pour la célébration des 40 heures.

DECES

BRUCHESI. — A Ottawa, à l'âge de 21 ans et 6 mois, est décédée Mlle Annette, fille cadette de M. Joseph Bruchési, employé au département des Travaux Publics à Ottawa.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Le service sera chanté samedi matin à 9 heures dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

MESSE DE REQUIEM

BLANCHET. — Demain jeudi, le 8 courant, à 7 heures a.m. en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de requiem pour le repos de l'âme de feu Dame Veuve F. X. Blanchet, née Langlois.

Parents et amis sont invités à y assister.

LE RAPPEL DE LA LOI DE LA MARINE

"L'Événement" dit qu'il est décidé depuis longtemps et qu'il se fera bientôt

(Service particulier)

Québec, 7. — L'Événement publiait hier soir une déclaration particulièrement remarquable sur la question de la marine, et d'autant plus significative peut-être que le ministre des Postes, l'hon. Louis-Philippe Pelletier, a passé à Québec la journée de lundi.

L'Événement, parlant de la loi de la marine dit donc:

"Tout le monde admet que la lettre de la loi est morte, partant que cette loi ridicule ne peut faire de mal à personne dans nos statuts. La rappeler est chose bien facile, et son rappel est décidé depuis longtemps.

"Quant à l'heure exacte où M. Borden prononcera le dernier arrêt contre ce monument commémoratif des bêtises du gouvernement Laurier-Lemieux-Bélard, est du ressort du ministère. Mais elle sonnera bientôt, que la "Presse" en soit certaine, et plutôt qu'il ne plaira probablement aux farceurs de l'opposition."

Cette déclaration, coïncidant presque avec la présence à Québec de M. Pelletier, est très commentée.

Une motion du député de Dorchester

(De notre correspondant)

Ottawa, 7. — M. Albert Sévigny, député conservateur de Dorchester, vient de donner avis à la Chambre, 9-10 Édouard VII, chap. 43, d'avoir été abrogé parce que cet acte établit une ligne de conduite dont l'importance et les conséquences sont très grandes, et que cette ligne de conduite n'a pas été discutée devant le peuple avant d'être adoptée et qu'elle porte toutes les marques d'un "schéma" hâtivement préparé et mal élaboré, parce que notre devoir envers l'Empire ne peut pas être rempli convenablement par la mise en vigueur de cette mesure et que ce plan comporte la création d'une force navale qui sera absolument inutile en temps de guerre et par conséquent d'aucun bénéfice pour le Canada ou pour l'Empire, qu'il faudra d'immenses sommes d'argent pour

construire et équiper et entretenir cette marine et que le résultat probable, c'est qu'en temps de guerre des vies utiles seront sacrifiées pour rien et sans que nous ayons ajouté un iota à la force de combat de l'Empire et du Canada."

Cette résolution venant d'un député, elle ne peut être maintenant proposée à la Chambre des Communes qu'un jour de députés.

Or, les jours consacrés aux députés sont expirés depuis le cinq. À compter de ce jour-là, les projets du ministère ont le pas et prennent toutes les séances, sauf les simples questions des députés.

M. Sévigny ne peut discuter maintenant cette proposition qu'avec le consentement même du ministère, puisqu'il n'a plus le droit strict de le faire, sauf en proposant cette résolution au moment où la Chambre se forme en comité des subsides.

D'après toutes les apparences, il semble donc qu'elle n'a guère de chance de causer une discussion à la Chambre à cette session-ci.

Dernière Heure

Ce que vaut le beurre américain

New-York, 7. — Le boycottage du beurre, institué par la ligue des femmes de New-York a été si effectif, que 80 pour cent des marchands-détaillants ont déjà baissé leurs prix.

L'état du roi Frédéric est grave

Londres, 7. — Une dépêche privée, reçue hier après-midi de Copenhague, déclare que l'état du roi Frédéric est précaire. Il souffre de pneumonie.

La vie d'Alphonse XIII en danger

Ferrol, Espagne, 7. — Le train spécial du roi Alphonse XIII eût déraillé aujourd'hui, n'eût été la vigilance d'un surveillant qui découvrit le défaut dans la voie et avertit du danger.

Le départ de Winston Churchill

Londres, 7. — Winston Churchill est parti, aujourd'hui, pour Belfast où il va vendre la parole en faveur du Home Rule.

Au dernier moment, il a été décidé de ne pas permettre à sa mère de l'accompagner, car on craint que la tension nerveuse ne soit trop forte pour la vieille dame.

Royalistes portugais à l'œuvre

Paris, 7. — Les rapports de la frontière portugaise indiquent que les Royalistes se préparent à envahir le territoire de la république au signal de leurs chefs.

Pour la première fois, l'ex-roi Manuel et dom Miguel de Bragança marchent la main dans la main pour reconquérir le trône.

Le centenaire de Charles Dickens

Londres, 7. — On fête aujourd'hui, à Londres, le centième anniversaire de la naissance de Charles Dickens.

Des milliers de citoyens portent à la boutonnière du géranium rouge, la fleur préférée du fameux écrivain.

Le secrétaire Wilson, du comité du centenaire a annoncé qu'une somme de \$50,000 avait été soustraite en Angleterre et à l'étranger, pour venir en aide aux cinq petites filles de Dickens qui sont dans le besoin.

Mort de l'ancien député Worthington

Sherbrooke, 7. — Le docteur Worthington, ancien député de Sherbrooke, est décédé la nuit dernière après un an de maladie. Il a succombé à la maladie de Bright.

Le lieutenant-colonel Arthur Norreys Worthington naquit à Sherbrooke, Québec, le 17 février 1862, du mariage du docteur E. D. Worthington et de mademoiselle Frances Smith; il épousa en 1887, mademoiselle May Cook, fille de H. H. Cook, ancien député de Simcoe. Il étudia au collège Bishop, et à l'Université McGill, fut chirurgien à l'hôpital protestant de Sherbrooke, gouverneur du collège des médecins et des chirurgiens de la province de Québec, médecin militaire en chef de la division de Québec.

Il servit à l'ambulance durant la campagne de 1885 et fut chirurgien-major en Afrique du Sud, en 1900. Il assista aux batailles de Faber's Farm, Belfast, Lydenberg; son nom fut souvent mentionné dans les dépêches. Élu à la Chambre des Communes en 1904, il fut réélu en 1908, mais ne se représenta pas en 1911.

Mort de Mlle Annette Bruchési

Nous apprenons avec un profond regret la mort, arrivée hier, à Ottawa, de Mlle Annette Bruchési, fille de M. Joseph Bruchési, fonctionnaire aux Travaux Publics, nièce de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal et sœur de M. l'abbé Paul Bruchési, actuellement à Rome; elle était âgée de 21 ans.

Quelques jours avant sa mort, elle avait eu l'insigne faveur de recevoir la bénédiction du Souverain Pontife.

Mlle Bruchési était une excellente musicienne; elle avait étudié au couvent de Ste-Anne, à Lachine, avec M. R. O. Pelletier, organiste de la Cathédrale.

Les obsèques auront lieu à Montréal. Après un Libera à l'église du Sacré-Cœur, à Ottawa, le corps sera envoyé à Montréal et arrivera à la gare Windsor à 6 h. 40. On le transportera à l'Hôtel-Dieu, où le service funéraire sera chanté, samedi, à 9 heures du matin à la chapelle de la maison.

Le projet de M. Méd. Martin rejeté au Sénat

PAR UN VOTE DE 26 A 16 LE BILL DEMANDANT LE PAIEMENT DES EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER, DEUX FOIS PAR MOIS, EST TUE A LA CHAMBRE HAUTE.

(Service particulier)

Ottawa, 7. — Le Sénat a rejeté hier après-midi, le bill de M. Méd. Martin, député de Ste-Marie, présenté par l'hon. M. Casgrain, au sujet de la paie des employés de chemin de fer, deux fois par mois au lieu d'une fois. Le vote a été de 16 contre 26 alors que M. Casgrain en proposait la deuxième lecture.

Plusieurs sénateurs exprimèrent leur opinion sur ce bill.

M. McSweeney se prononça favorablement et M. le sénateur Power défavorablement. Les sénateurs Raoul Dandurand et L. O. David dirent que la question n'est pas très claire et qu'elle pourrait être étudiée davantage.

M. le sénateur Belcourt ne se prononça pas sur le mérite de la question, mais il exprime l'opinion que le parlement fédéral n'a pas juridiction.

Pour le Congrès de la Langue Française

LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION A RESOLU D'INTERESSER TOUTES LES SOCIÉTÉS AUX PRÉPARATIFS DES GRANDES ASSISES DE QUÉBEC.

La paroisse de l'Immaculée Conception donne un grand exemple de patriotisme pratique par la manière énergique, enthousiaste et forte dont elle prépare sa participation au congrès du Parler Français. La première, elle a secoué l'apathie générale qui semble paralyser toutes les volontés en notre ville, en jetant les fondements d'un comité d'organisation.

Dés dimanche dernier, sur convocation faite en chaire par le Père Curé, toutes les sociétés religieuses et mutuelles de la paroisse se réunissaient à la Salle des Œuvres.

Différents orateurs expliquèrent le but du congrès, les raisons d'attaques contre la langue française et la nécessité de prendre une part active à ce congrès qui est une œuvre de défense nationale; ils insistèrent surtout sur la nécessité de réussir ce congrès qui servira à démontrer la force de l'élément français en Amérique et facilitera le groupement des éléments d'origine française.

Le comité d'organisation veut venir en aide au congrès en recrutant le plus fort nombre de membres possible.

Le devoir des délégués des sociétés, et de faire souscrire d'abord tout société comme membre honoraire puis les sociétaires comme membres d'une des différentes catégories.

Dès la formation du comité paroissial dimanche un grand nombre de paroissiens se sont inscrits. Les zéloteurs et les zéloteuses qui sont les présidents et les secrétaires de chaque société ont charge d'activer la propagande.

Dimanche prochain, les organisateurs de ce mouvement tiendront une grande assemblée populaire dans la salle paroissiale. Le révérend père Louis Lande et messieurs Fabre-Surcoust et Lagacé adresseront la parole en faveur de l'œuvre de la langue française.

Comme on le voit, cette grande paroisse française donne un exemple que tout Montréal devrait s'efforcer de suivre. Il est à espérer que l'activité qui se manifeste là se communiquera aux autres paroisses et qu'on verra bientôt surgir partout des comités d'organisation et de propagande. Il serait vraiment déplorable et humiliant que Montréal continuât à dormir tandis que des colonies plus recueillies de la terre française nous viennent des nouvelles d'un travail actif et intelligent.

Le Bill du Barreau

(Service particulier)

Québec, 7. — Au comité de législation on a retranché du bill du barreau, la clause autorisant une pension de retraite au bibliothécaire de Montréal. On demandait au barreau de se prononcer sur le mérite de la question avant de demander l'autorisation requise. À l'avenir, les examinateurs seront choisis tous les ans, au lieu de quatre ans et l'opinion générale est que les frais de séance devraient se résumer aux frais réels de voyage.

L'article 638 du code de procédure civile est amendé en ce sens qu'un double de l'avis devra être produit sans au bureau du shérif et que le défaut en cette production n'entraînera pas la vente, mais l'officier qui se sera rendu coupable de cette négligence sera tenu responsable des frais qui pourront résulter de son défaut.

L'article 639 est aussi amendé de façon à ce que, à l'avenir, dans l'intérêt du public, la désignation des parties en cause devra être faite complètement au lieu de l'omission.

Le shérif devra tenir dans son bureau un registre dans lequel seront insérés les certificats de publication et les avis de vente de meubles en donnant à chacun un numéro d'ordre.

Au comité de législation privé, on a étudié puis remis à mercredi prochain le bill augmentant le pouvoir de la société protectrice des femmes et des enfants.

L'article 2 donne à la société le pouvoir, avec autorisation du juge, d'enlever les enfants aux parents ou gardiens qui refusent d'en prendre soin, ou, qui habituellement, les négligent, et de faire adopter ces enfants afin qu'ils puissent être instruits et élevés convenablement.

Feu James M. Frothingham

Québec, 7. — On a appris avec regret la nouvelle de la mort, survenue ce matin, de M. James M. Frothingham, ingénieur de district du chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Le défunt était citoyen de Québec depuis 1908 et était très estimé.

La prospérité de l'agriculture s'est maintenue l'an dernier. Quoique dans quelques localités, le résultat des récoltes ait un peu déçu, nous devons rendre grâce à la bonté divine qui nous a si clairement manifesté ses faveurs.

Dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, on peut se rendre compte de l'activité toujours grandissante de nos populations et nous devons en remercier.

LES CHEMINS DE FER
Les bénéfices nets, pour le chemin de

CE SOIR

SPECTACLES ET CONCERTS: —
A l'Opéra: — Reprise de la Tosca, avec Signor Fornari de Boston, dans le rôle de Scarpia.

UNE ANNÉE PROSPÈRE

La prospérité de l'agriculture s'est maintenue l'an dernier. Quoique dans quelques localités, le résultat des récoltes ait un peu déçu, nous devons rendre grâce à la bonté divine qui nous a si clairement manifesté ses faveurs.

Dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, on peut se rendre compte de l'activité toujours grandissante de nos populations et nous devons en remercier.

LES CHEMINS DE FER

Les bénéfices nets, pour le chemin de

LE TRANSPORT DU GRAIN DANS L'OUEST

M. Bury, vice-président du Pacifique Canadien, indique les causes de la congestion actuelle du trafic

(Service particulier)

Winnipeg, 7. — M. Bury, vice-président du Pacifique Canadien, a fait des déclarations de la plus haute importance au sujet de la congestion du trafic du grain dans l'Ouest. Il a répondu aux questions suivantes: Qu'ont fait les chemins de fer? Pourquoi ont-ils pu faire mieux? Quelles sont les perspectives pour l'avenir?

Le 2 février 1912, 94,577 wagons de grains de destination à l'Ouest avaient passé à l'inspection. Le 2 février 1911, 61,105 wagons de grains de la récolte de 1910 avaient été inspectés. C'est-à-dire que le 2 février dernier, les chemins de fer avaient transporté, de la récolte de 1911, un nombre de wagons de 33,472 pour cent plus considérable qu'à la même date l'an dernier.

Mais ce n'est pas tout. L'automne dernier, le battage du grain s'est fait de trois à quatre semaines plus tard qu'à l'ordinaire, de sorte qu'un tonnage beaucoup plus considérable de frot a été expédié en un temps beaucoup plus court. Jamais les circonstances ne se sont ainsi ligues pour compliquer les transports. Non seulement la récolte était en retard, mais à certains endroits elle était de qualité inférieure, ce qui nécessitait beaucoup plus d'aiguillage aux terminus des lacs et dans certains cas des retards dans la classification. La distribution du grain, par comparaison spéciale, a aussi été considérablement améliorée la capacité des déviateurs.

La grève des mineurs de charbon dans l'Ouest, dont personne ne pouvait calculer la durée, a nécessité le transport d'un approvisionnement de charbon pour alimenter la section des trains pendant un an. Le Pacifique a été forcé de se servir du charbon de la Pennsylvanie dans toute la Colombie Anglaise. Il a aussi fallu fournir du charbon aux commerçants et leur procurer des entrepôts, pour leur permettre de desservir avec du charbon de l'est tout le territoire qui s'aimait d'ordinaire avec le charbon de l'Alberta.

Dans ce temps, il a fallu accumuler à Portland 400,000 tonnes de charbon pour locomotives à \$4.63 la tonne de plus que le prix du charbon dans le territoire où il devait être consommé.

On croit généralement que la neige a été le grand obstacle au fonctionnement des trains. C'est une erreur. Le principal obstacle a été la basse température et les vents violents. Il faut une assurance peu ordinaire et du grand mérite pour que les employés de chemin de fer s'aventurent à conduire les locomotives et à aiguiller les wagons, par une température bien au-dessous de zéro qui soumet les machines à une tension continuelle. Un froid prolongé signifie qu'une locomotive en bon état traînera du tiers à la moitié du nombre de wagons qu'elle pourrait tirer à une température ordinaire. On peut d'après cela mesurer l'effet du froid continu qui a régné depuis Noël et qui n'a pas encore cessé. Cependant, en dépit de toutes ces circonstances hostiles, l'inspection du grain pendant le mois de janvier a enregistré 63,000 wagons sur le Pacifique seulement. D'après les meilleures estimations possibles, il y a encore 61,000,000 minots de blé à expédier. Il y a peu de danger que le retard dans l'expédition amène la détérioration du grain. Les chemins de fer peuvent expédier tout ce blé hors du pays pour le commencement de mai. Si le temps s'adoucit, les charges seront doublées. Il ne faut pas s'imaginer que tout le blé est de mauvaise qualité; dans certaines localités il est bien noté et une grande partie peut être gardée. L'amendement à la loi permettant aux commissaires des entrepôts d'affecter des wagons au transport d'urgence du blé en danger de destruction devrait permettre de transporter le blé humide avant les chaleurs.

Il n'y a pas de disette de wagons ou de locomotives, au moins sur le Pacifique, qui a disposé d'autant de matériel roulant qu'il en pouvait circuler sur ses voies. La cause de la congestion qui se produit est le manque d'espaces aux terminus et de voies doubles. En ce qui regarde le Pacifique, il a eu chaque année, depuis huit ans, plus d'argent affecté aux améliorations qu'il n'en pouvait dépenser. Il était impossible d'avoir les hommes et le matériel nécessaires pour compléter ces améliorations, bien que les travaux fussent poussés avec la plus grande vigueur. En 1905, le Pacifique a terminé à Winnipeg la plus grande cour qui ait été établie dans le monde entier par un seul chemin de fer. En cinq ans, la compagnie a construit plus de 570 milles de voies doubles le long de la ligne.

M. Bury dit que la demande d'embranchements qui se fait entendre de tous côtés empêche les chemins de fer de concentrer tous leurs efforts pour construire des lignes à deux et quatre voies et équiper leurs "terminus". Les développements du pays dépassent toutes les prévisions. L'arrivée de l'immigration et l'introduction de la traction à la gasoline, qui permet au cultivateur de labourer trente acres par jour à l'égard la superficie des terres en culture avec une rapidité inconnue dans l'histoire du monde.

A cause de l'incertitude où l'on se trouve par rapport à la politique du gouvernement au sujet des déviateurs, ces entrepôts n'ont pas été constitués assez rapidement ni en assez grand nombre pour rencontrer les besoins de la production.

M. Bury dit que quelle que soit la perspective de l'outillage, les chemins de fer ne parviendront pas à écouler les produits de la récolte avant la fin de la saison. Pour éviter la crise, il faut douze semaines. Pour arriver à la fin de la saison, il faut un personnel énorme de mécaniciens et d'employés de trains compétents à qui on pourrait offrir de l'emploi pendant quelques mois seulement dans l'année. Il est absolument impossible d'obtenir des employés compétents dans ces conditions.

Même si les chemins de fer pouvaient transporter le grain pendant cette courte période, le marché du monde ne pourrait l'absorber sans une sérieuse diminution des prix.

Pour \$65, on peut se procurer, à Winnipeg, un grenier d'acier gafré, et s'il se produisait une grande demande, ce prix s'abaisserait rapidement. La culture qui a un quart de section en culture, peut s'attendre à récolter 3,200 minots de blé. Dans ce cas, serait-ce trop de s'attendre à ce qu'il se procure deux greniers au coût de \$130 pour protéger son grain.

Les banques lui avancent l'argent nécessaire sur sa récolte.

L'adoption des cultures mixtes dans une grande partie de l'Ouest semble encore être, de fait, la seule solution des difficultés. Cette mesure arrêterait l'appauvrissement du sol, serait une sauvegarde contre une calamité qui pourrait résulter de la perte de deux ou trois récoltes successives de blé, et de rendre le pays indépendant pour le jour où une grande baisse dans les prix du blé se produirait par suite de la transformation subite des peuples asiatiques en producteurs de blé.

M. Bury suggère encore l'exploitation des pouvoirs d'eau en vue de la production de l'électricité pour l'éclairage des maisons et les travaux de la ferme, la construction des routes rurales conduisant à la gare ou au marché de la ville, et l'entretien en pleine conviction que si la situation actuelle n'est pas réglée maintenant, si le cultivateur n'est pas amené à modifier sa politique actuelle quant à la culture exclusive du grain, il se produira plus tard une liquidation qui causera d'énormes pertes de dommages qu'on sera moins préparé à supporter. Ce sera un rude coup porté à la prospérité du pays.

LA SESSION ONTARIENNE

Le lieutenant-gouverneur Gibson prononce le discours du trône. — Aucune allusion au sujet des écoles bilingues

(Service particulier)

Toronto, 7. — L'ouverture de la session provinciale s'est faite avec pompe. Le lieutenant-gouverneur John M. Gibson a prononcé le discours du trône. Le texte complet est donné ci-après.

Pas un seul mot n'a été dit au sujet de la question des écoles bilingues. M. l'Orateur, M. M. les membres de la Législature, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue pour l'accomplissement de vos devoirs pendant la première session de la troisième législature de cette province.

En novembre dernier, la carrière officielle de Lord Grey, comme gouverneur général du Canada a pris fin et je lui ai témoigné, à l'occasion de son départ, les sentiments de respect, d'estime et d'affection, du peuple canadien.

Pour le premier fois dans l'histoire du Canada, un prince de sang royal, un prince de la famille d'Albion, à laquelle nous devons allégeance, se trouve gouverneur général.

Le peuple Canadien apprécie hautement le fait qu'il est le nôtre, et toujours regretté, le vicar de Victoria, et le frère de feu Sa Majesté Édouard VII, le pacifiqueur qui obtint la confiance et l'affection de tous ses sujets comme aussi le respect et l'admiration du monde civilisé.

Depuis la dernière réunion de la Législature, le couronnement de notre très gracieux souverain Georges V et de sa royale compagne, la reine Marie, a eu lieu au milieu de cérémonies splendides et imposantes, en présence de Nord ont été pour l'année finissant le l'Empire pour la circonstance.

Notre province y fut représentée par son premier ministre, par moi-même et un grand nombre des plus éminents parmi les citoyens.

UNE ANNÉE PROSPÈRE

La prospérité de l'agriculture s'est maintenue l'an dernier. Quoique dans quelques localités, le résultat des récoltes ait un peu déçu, nous devons rendre grâce à la bonté divine qui nous a si clairement manifesté ses faveurs.

Dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, on peut se rendre compte de l'activité toujours grandissante de nos populations et nous devons en remercier.

LES CHEMINS DE FER

Les bénéfices nets, pour le chemin de

Convention de l'Association Forestière

LA 13ème REUNION ANNUELLE DE CETTE SOCIÉTÉ S'EST OUVERTE CE MATIN AU PARLEMENT D'OTTAWA.

(Service particulier)

Ottawa, 7. — La 13ème convention annuelle de l'Association Forestière Canadienne s'est ouverte ce matin au parlement, sous la présidence d'honneur de l'honorable Premier Ministre et la présidence active de M. George Y. Chown.

Plusieurs centaines de personnes, à peu près 600, assistaient à la convention, qui se tient dans la grande salle du comité de la Chambre.

L'hon. R. L. Borden, en quelques mots, souhaite la bienvenue aux conventionnaires; il parle de l'importance du travail que devra accomplir la convention pour la conservation de nos forêts et le renouvel